



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Séance du Conseil général du 20 avril 2026 à 19h30
à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Procès-verbal de la séance du 16 février 2026.
4. Nomination d'un membre à la commission des forêts et des espaces publics naturels en remplacement de M. Thierry Rothen, démissionnaire.
5. Nomination d'un membre à la Paroisse temporelle en remplacement de M. Jean Fehlbaum, démissionnaire.
6. Rapport du Conseil communal relatif à l'extinction nocturne de l'éclairage public.
7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 580'000.- et une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 80'000.- pour le renouvellement de la conduite d'eau potable aux chemins de la Payaz et des Abyssins.
8. Informations du Conseil communal.
9. Résolution, interpellations et questions écrites.

❖ ***La séance est publique.***

Le Conseil communal

La Grande Béroche, le 1^{er} avril 2026

Empêchements

Selon l'art. 32 du règlement général de commune, tout membre du législatif empêché d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du/de la président-e.

Il communiquera par la même occasion au/à la président-e le nom de son remplaçant ou de sa remplaçante pour cette séance (suppléant-e élu-e).



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2026
à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025.
4. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025.
5. Nomination d'un·e suppléant·e au Syndicat intercommunal de sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL).
6. Rapport du Conseil communal concernant la modification du règlement communal relatif à la gestion des déchets et à une demande de crédit de CHF 95'000.- pour la mise en place de la collecte de biodéchets en porte-à-porte et la mise en place des collecteurs biodéchets.
7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 62'000.- pour le remplacement du véhicule de l'équipe forestière communale.
8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour le relevage de l'orgue du temple de Bevaix.
9. Rapport du Conseil communal relatif à la validation de la modification du règlement du Syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN) pour permettre l'intégration du skatepark.
10. Rapport du Conseil communal relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour les années 2025, 2026 et 2027.
11. Motion du groupe Vert'Libéral.
12. Informations du Conseil communal.
 - Rapport oral relatif à la protection incendie.
13. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme M. Petitpierre, présidente, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

1. Appel nominal

M. Jacques Reift procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

- Mme Sandra Tazzer est excusée et remplacée par M. Marc Alain Langel ;
- M. Olti Ismaili est excusé et remplacé par M. Mario Morciano ;
- Mme Zoé Nater est excusée et remplacée par Mme Nicole Humbert-Droz ;
- Mme Aïcha Hessler-Wyser est excusée et remplacée par M. Thierry Rothen ;
- M. Sébastien Saam est excusé et remplacé par M. François Del Rio.

Retardataires :

Mme Marion Cuche et M. Nicolas Dujacquier.

Présent·e·s : 39 présent·e·s, 38 votant·e·s, la majorité est à 20 voix.

2. Correspondance

La présidente, **Mme M. Petitpierre**, informe que le bureau du Conseil général n'a reçu aucune correspondance.

3. Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025

- **Soumis au vote, le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025 est accepté à l'unanimité.**

4. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025

- **Soumis au vote, le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 est accepté à l'unanimité.**

Mme M. Cuche étant arrivée, il y a désormais 40 présent·e·s, 39 votant·e·s, la majorité reste à 20 voix.

5. Nomination d'un·e suppléant·e au Syndicat intercommunal de sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)

M. Th. Pittet : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas prendre la parole longtemps, je crois que le rapport est court mais explicite, simplement préciser que l'actuel représentant de notre commune au Syndicat est M. Jean-Daniel Alfter qui est ici, que si l'on cherche un suppléant, c'est juste pour une question administrative ou législative. Jusqu'à présent, M. J.-D. Alfter a toujours été présent à ces séances, et je l'en remercie d'ailleurs. Mais il s'agit, effectivement comme vous l'avez lu dans le rapport, de la nécessité compte tenu que c'est un représentant du Conseil général, que s'il doit être remplacé, son remplaçant soit élu en tant que suppléant. Merci pour votre attention.* »

Mme M. Petitpierre : « *Merci, y a-t-il un candidat ou une candidate ? D'accord. Que fait-on dans ces cas-là ? Très bien, j'ai un candidat à ma gauche, M. Pierre-Alain Dumoulin, est-ce qu'il est contesté ? Très bien, alors on peut voter sa nomination par applaudissements.* »

M. P.-A. Dumoulin est élu par applaudissements.

6. Rapport du Conseil communal concernant la modification du règlement communal relatif à la gestion des déchets et à une demande de crédit de CHF 95'000.- pour la mise en place de la collecte de biodéchets en porte-à-porte et la mise en place des collecteurs biodéchets

Mme M. Petitpierre demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. J. Noyer : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce n'est pas une contestation de l'entrée en matière mais juste vous dire que je me récuserai pour ce point étant donné que cela vient un peu de mon service cette demande, je me sens mal de la voter. Merci. »

Mme M. Petitpierre : « Merci beaucoup, nous passons donc à 39 votants. »

M. M. Rognon : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, alors peut-être pour préciser les propos, le plan cantonal de gestion des déchets fait état, donc dans son état antérieur, il va être prochainement révisé mais les résultats ne sont pas forcément meilleurs, de qualité de biodéchets qui sont alarmants. Les biodéchets ne sont pas des déchets qui sont comme les autres, ils sont utilisés soit pour en faire du compost, soit du gaz via la méthanisation. Actuellement, ils présentent une très, très forte teneur en plastique, ceux qui aiment les balades dans notre campagne remarquent des fois qu'il y a passablement de plastique qui sont épandus dans les champs en raison de la qualité très discutable de ces déchets-là. Fort de ce constat, le service de l'énergie et de l'environnement a créé un groupe de travail avec les communes neuchâteloises pour améliorer cette qualité de biodéchets. Ce n'est pas uniquement dans notre canton parce que des entreprises un peu supra-cantonales, comme l'entreprise Vadec qui gère nos déchets, voient les mêmes problèmes, y compris avec leurs homologues d'autres cantons, donc il y a vraiment une nécessité pour que les déchets qu'on fournit à des collecteurs, qu'on puisse fournir à des agriculteurs ou à des entreprises de méthanisation soient exempts de plastique. Alors, pour l'instant, nous sommes très, très, très bas, donc le niveau de teneur en plastique ne sera, certes, jamais à 0 % mais il faut vraiment qu'on puisse améliorer cet élément-là. Ce groupe de travail a fait état de plusieurs choses, notamment de l'urbanité ou de la ruralité des communes mais également aussi du mode de récolte. Et il a été prouvé qu'un mode de récolte qui permet, en fait, aux gens d'avoir une meilleure responsabilisation des déchets qu'ils produisent, donc un ramassage en porte-à-porte avec des conteneurs qui sont individuels, qui sont à des propriétaires, permet aux gens de se responsabiliser et d'améliorer la qualité des biodéchets qui sont mis dans ces conteneurs-là. Donc le service technique a travaillé en comparant aussi certaines méthodes d'autres communes, d'autres communes pas uniquement du canton de Neuchâtel, je le répète, également des communes vaudoises qui ont déjà ce système en pratique depuis des années, qui fonctionne très bien, donc c'est un système qui est rodé, qui n'est pas nouveau. Le système de ramassage en porte-à-porte n'est pas un système nouveau de manière générale, il fut un temps où nos déchets combustibles étaient ramassés en porte-à-porte via des conteneurs individuels que les gens avaient, avant la création des Molok. Donc le service technique a réalisé un appel d'offres, les offres sont rentrées ce jour, on peut vous dire qu'on restera dans l'enveloppe budgétaire que vous avez votée en fin 2025, donc pour le budget 2026, ce qui est plutôt réjouissant et l'idée est de pouvoir mettre en œuvre ce ramassage-là durant l'année 2026. On est bien conscients que quand on change de mode de récolte de déchets, peu importe le déchet, on risque d'avoir, forcément, des ajustements et c'est tout le rôle de l'administration d'être flexible et de pouvoir permettre aux gens de disposer d'un bon service et d'un service qui soit qualitatif. Pas uniquement qualitatif en matière de praticité pour les gens qui utilisent ce service, mais aussi qualitatif en matière de rendu parce que le but d'un déchet, si, finalement, on doit passer des heures à le trier, autant qu'on le brûle et je pense que c'est vachement dommage de brûler des déchets qui peuvent être valorisés autrement. Donc sur ce point, je n'ai pas d'autres explications à apporter, je suis à disposition si vous avez des questions et je vous remercie pour votre attention. »

M. L. Affolter : « M. Laurent Affolter pour la commission technique. Madame la présidente, chers conseillers généraux, cet objet a été présenté à la commission technique (COTECH) il y a plusieurs mois déjà. Il a été longuement controversé dans le dessein de l'arrêté qui nous est soumis ce jour. À relever que de nombreux enjeux et perspectives ont été éclaircis

permettant d'aboutir à la version finale du rapport. La commission remercie notre Conseil communal d'avoir entendu et répondu de manière constructive à la plupart des remarques exprimées lors des travaux de la commission. Nous pouvons nous accorder sur un point. Les solutions actuelles de récolte des déchets verts et biodéchets ne sont absolument pas en adéquation avec notre slogan, que je rappelle : « La Grande Béroche – Grandeur nature » :

- la qualité n'est pas au rendez-vous ! Ce qui induit des surcoûts dans la filière de compostage ou qui oblige à les brûler faute de pouvoir les méthaniser ;
- une quantité importante est encore éliminée au travers des sacs taxés, alors que ces ressources se devraient d'être valorisées autrement. Car ce transfert de solution est également un objectif.

Les expériences des communes proches ont démontré que la solution en porte-à-porte est satisfaisante dans une approche quantitative. Mais elle dépend étroitement de l'acceptation, de l'implication des usagers. Pour y parvenir, l'information, l'éducation et les incitations seules ne seront pas suffisantes. Ce à quoi les bennes nominatives et les bennes contrôlées se devront d'apporter opérationnellement des réponses. Sans pour autant écarter d'entrée de conserver des bennes bateaux aux déchetteries. Si une courte majorité de la COTECH a donné un préavis favorable, je rappelle quatre voix pour et trois abstentions, de nombreuses interrogations subsistent sur le plan de la mise en œuvre, les coûts principalement pour le transport dont nous n'avons les infos que depuis ce jour, mais et surtout en réponse aux besoins des zones différenciées d'habitations : centres de villages, lotissements de maisons individuelles et quartiers à plus forte densité. Le Conseil communal nous a assuré que la mise en œuvre serait progressive et qu'un suivi continu sera apporté, ainsi que du partage avec notre commission des mesures correctives qui seront indubitables. Sans oublier que les autres solutions de compostage de proximité – individuel ou collectif – sont des alternatives à encourager. Ces dernières pourront déboucher sur d'autres propositions. De même que l'idée d'une méthanisation locale. Avec mes remerciements pour votre attention. »

M. N. Dujacquier étant arrivé, il y a désormais 41 présent·e·s, 40 votant·e·s, la majorité passe à 21 voix.

M. D. Bubanec : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de la présentation du projet à la commission financière (COFI), celui-ci était encore incomplet dans sa partie financière puisqu'aucun chiffre n'était disponible. Il a été promis à la COFI que le projet serait présenté au Conseil général uniquement si cette partie financière était complète et que les coûts ne dépasseraient pas le budget actuel ou n'atteindraient pas une hausse des coûts de taxe sur les déchets. La COFI a questionné la précipitation dans laquelle ce projet incomplet lui a été soumis. Mais au vu des promesses formulées, la COFI a néanmoins approuvé le projet dans sa majorité. Nous sommes cependant maintenant dans une situation où les coûts ne nous sont pas présentés. Alors je ne sais pas, je n'ai pas eu le temps de consulter mes collègues de la COFI mais je propose de réserver l'avis de la COFI sur ce sujet. »

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste partage le constat qui est fait et l'objectif qui est tenu d'améliorer la qualité de nos déchets verts qui sont récoltés. Toutefois, la précipitation, le manque d'informations qui accompagnent ce projet, je vous rappelle que les offres financières qui devaient arriver encore aujourd'hui à l'administration communale devaient être accompagnées des solutions de plan de récolte qui étaient proposées par les transporteurs donc nous ne savons pas, aujourd'hui, comment ces ramassages seront organisés, est-ce que les habitants d'une impasse devront déposer leur(s) conteneur(s) au bout de l'impasse, est-ce que, etc. Toutes ces questions-là, nous n'avons pas eu de réponses. Dès lors, le groupe Socialiste vous propose un amendement à l'arrêté qui vous est proposé en ajoutant un article 2, al. 2 intitulé : « La mise en œuvre complète sera précédée d'un projet pilote réussi sur un secteur représentatif de la commune et d'une durée de douze mois au minimum. ». Au vu de toutes les incertitudes liées au projet de récolte porte-à-porte des biodéchets, nous proposons d'introduire dans l'arrêté le principe de procéder à un projet pilote d'une durée d'au moins douze mois sur un secteur représentatif de la commune. Cette phase test permettra de confirmer le bénéfice à tirer d'un ramassage porte-à-porte mais donnera également toutes les indications sur les problèmes rencontrés par les citoyens, par les gérances, par le transporteur, pour obtenir un maximum d'informations, le choix d'un

secteur de la commune proposant une diversité de l'habitat, dans l'habitat est nécessaire. Fort de cette expérience et des indications qu'elle aura fournies, le Conseil communal pourra mieux justifier et accompagner le changement qui sera imposé à toute la population. Merci. »

M. M. Rognon : « Madame la présidente, peut-être pour apporter des éléments complémentaires à cette demande d'amendement, donc comme cela a été mentionné, alors peut-être pour répondre au niveau financier, on est dans le tir, on a ouvert les offres ce matin, effectivement. Pour rappel, quand on demande un crédit de construction par exemple, on n'a pas les offres, on a des devis estimatifs, ce qu'on a exactement au budget 2026, une estimation de ce que pourrait représenter le marché de récolte des biodéchets. Après, on fait un appel d'offres et ensuite on reçoit des offres et puis c'est exactement ce qu'on paiera. Donc en fait on a toujours fonctionné de cette manière, il n'est pas une question de précipitation particulière, quand j'ai été élu au Conseil communal en 2021, ça a été le premier dossier sur ma table. Cela a pris du temps, notamment en raison des coordinations avec le Canton. Donc ce n'est en tout cas pas quelque chose de précipité. Pour la partie amendement, donc si on doit modifier ce qui est fait à l'heure actuelle, donc l'appel d'offres serait annulé, ce qui veut dire qu'on partirait sur une partie de gré-à-gré, donc c'est-à-dire que l'on mandaterait une entreprise en gré-à-gré pour une durée de douze mois pour un secteur représentatif de la commune, je crois que c'est ça qui est noté. Bon, alors, je ne veux pas dire que tout le travail qui a été fait serait balayé parce qu'on pourra le réutiliser après ces fameux douze mois, mais moi la question que je me pose c'est que va-t-on faire des résultats de cette période d'essai ? Parce que si, dans le cadre de cette période d'essai, on parlait de rues qui sont inaccessibles, ce que j'entends, mais on n'est pas, ce ne sont pas les services communaux qui vont ramasser, on fait appel à des entreprises qui sont professionnelles dans le transport, elles connaissent leur métier, elles savent exactement où elles peuvent aller, où elles ne peuvent pas aller, et comment elles font si elles ne peuvent pas y aller. Donc toutes ces solutions-là sont aussi amenées avec le secteur privé, avec l'entreprise, en discussion avec l'entreprise qu'on va mandater pour ce travail, et la réponse que j'aimerais bien avoir est de savoir que si on nous dit, par exemple : « sur cette rue-là, on ne peut pas y aller parce qu'elle est trop étroite, les gens devront amener leur(s) container(s) plus loin », est-ce qu'on décidera, à futur, dans douze mois, de ne pas réaliser de récolte des déchets verts en porte-à-porte pour ces raisons-là ? Que fait-on, que fera-t-on parce que, finalement, s'il y a des problèmes avec les gérances, avec diverses personnes, on se doit d'être, comme je l'ai dit avant, flexible, d'apporter des solutions à la population et c'est ce qu'on a toujours souhaité faire, l'idée du Conseil communal est toujours de fournir la meilleure prestation au meilleur coût mais, comme je l'ai dit avant, meilleure prestation ce n'est pas uniquement la meilleure prestation pour la population, c'est aussi la meilleure prestation en matière d'efficience. Donc on entendra, effectivement, les gens qui ont des soucis, qui ont des problèmes, pour lesquels les camions ne peuvent pas arriver chez eux, proposer des solutions, Milvignes l'a fait, Yverdon-les-Bains le fait, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, est-ce qu'on est si différents de ces autres collectivités publiques-là ? J'ai de la peine à l'entendre et, surtout, par contre ce que je peux vous garantir c'est que les services communaux œuvrent pour le bien de la population et trouveront des solutions si nécessaire. Merci pour votre attention. »

M. Th. Rothen : « Merci Madame la présidente. J'ai sous les yeux le MÉMODéchets qui a été distribué à toute la population en décembre passé. La commission technique, lorsque nous avons examiné les budgets 2026, a sursauté en voyant passer deux crédits de moins de CHF 50'000.- dans les fameux petits crédits valables pour une année qui permettaient l'introduction de cette récolte porte-à-porte. La commission technique a dit : « non, nous souhaitons que cet objet-là fasse l'objet d'un débat au Conseil général, qu'on ait une discussion, qu'on puisse donner notre avis parce que cela touche toute la population ». Eh ben non, dans le MÉMODéchets, distribué en décembre, on annonce : « Nouvelle collecte en porte-à-porte » et on dit : « Quand débutera la collecte ? La mise en place du dispositif est actuellement en cours, les premières collectes débuteront au printemps 2026 ». Donc nous avons demandé qu'on en débattenne, nous avons souhaité qu'on en débattenne, la commission a encore, au mois de janvier, souhaité et proposé qu'on reporte cet objet au prochain Conseil général en disant « il n'y a pas le feu » et on aura plus d'indications, on aura plus d'informations, on aura les coûts, on aura différentes choses. C'est vrai que quand on vote un crédit pour un bâtiment, on n'a pas les coûts définitifs mais on sait quel bâtiment on veut

construire alors que là, on a juste une récolte porte-à-porte, et une récolte porte-à-porte, la définition de la porte où est-elle ? Pour certaines personnes, cela peut poser problème. La même chose, on a bien dit que les conteneurs devaient être des conteneurs à roulettes, etc., visiblement, on a exclu le petit seau que les personnes qui ont peu de déchets auraient, une fois par semaine, à mettre au bord de la route. Dans certaines communes, ils se ramassent aussi ces petits seaux, ici visiblement pas. Alors, finalement, de faire le test est une bonne chose pour voir où sont les problèmes, c'est une bonne chose pour savoir, finalement, comment on doit prévenir la population. Je vous donne encore un dernier exemple : si on veut mettre ça au printemps, ce printemps déjà, il faut que l'on passe des commandes, qu'on annonce que les propriétaires doivent passer commande de conteneur(s). On propose, aussi, de faire du compostage, c'est une bonne idée mais pour faire du compostage dans une PPE, par exemple, ben il faut en discuter et si, dans trois semaines, on reçoit un courrier en disant qu'on a trois semaines pour commander des conteneurs, ben ça sera difficile de convaincre les membres d'une PPE d'avoir son propre espace de compostage. Je peux vous donner une bonne nouvelle mais elle est relative puisqu'elle concerne dix ménages, la PPE que j'habite a décidé mercredi passé d'installer un compost sur son terrain. Ben c'est un débat, c'est une discussion qu'on fait et là on veut aller vite, vite, vite et c'est un petit peu dommage et moi je tiens encore à cette position-là, et je vous propose de soutenir l'amendement que le parti Socialiste vous propose. »

M. M. Rognon : « Navré, je me dois quand même juste de réagir, je n'ai pas entendu parler de délai de trois semaines. Donc, en fait, il n'est pas question, on a toujours dit que la mise en place se ferait courant de cette année, donc l'idée est qu'on puisse gentiment mettre en place cette récolte, on ne va jamais donner un ultimatum aux gens en disant « dans trois semaines, il faut que vous ayez commandé vos trucs sinon vos déchets, vous vous débrouillez avec ». Moi j'avais une autre question parce que, de nouveau, on peut jouer à ce jeu de questions de détails mais nous on en aura une si on met en phase un projet pilote, c'est qu'en fait la commune va demander à une partie de la population d'acheter un conteneur pour mettre devant chez elle. Si cela ne donne pas satisfaction, dans douze mois, on leur dit de faire quoi avec leur conteneur ? On les rachète ? On les stocke ? On les détruit ? Ben c'est tout ce genre de questions qui font que, en fait, voilà, je pense qu'on n'a pas de nécessité à passer par un projet pilote, c'est soit on est pour le ramassage en porte-à-porte ou soit on est contre. Tout en sachant que pour les arguments que j'ai présentés juste avant, c'est la meilleure solution pour garantir une meilleure qualité de déchets. Merci. »

M. S. Lutz demande une interruption de séance de 6 minutes à 19h56.

Mme M. Petitpierre annonce la reprise de la séance à 20h03.

Mme M. Petitpierre : « Avant de passer au vote de l'amendement proposé par le parti Socialiste, est-ce qu'il y a des prises de parole encore souhaitées ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Nous pouvons donc passer au vote de cet amendement. »

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le parti Socialiste est accepté par 29 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions.**

M. J.-Ph. Arm : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, oui, la prise de parole, j'étais contre l'amendement, c'est pour cela que je me suis abstenu mais une autre chose c'est que je trouve que c'est une bonne solution mais, par contre, je ne suis pas d'accord pour une chose, c'est de faire un test d'un côté et de laisser le reste comme c'est actuellement. Le reste qui, actuellement, n'est pas formidable doit être remodelé, on doit trouver une solution pour que les gens fassent aussi attention dans les autres bennes. Parce que si on fait juste un test, par exemple à Bevaix ou je ne sais pas quoi, on dit que c'est Bevaix qui fait le test, alors à Bevaix ce sera super merveilleux, on aura des bons résultats mais par contre de l'autre côté, ben les gens ne feront pas attention non plus. Donc il faut que cela soit idéal pour tout le monde. »

M. M. Rognon : « Peut-être pour préciser, c'est clair que la phase test ne se fera, a priori, pas dans le village de Bevaix parce que, dans le cas où, en fait ça ne passerait pas ou ça ne serait

pas satisfaisant, la remise en œuvre de ces systèmes qu'on a actuellement avec des containers 800 litres, cela sera assez compliqué à réaliser. Tout en sachant que c'est une grande partie et puis la question des containers, qu'est-ce qu'on en fait, bon voilà. Donc on choisira quelque chose de ciblé, qui est représentatif et puis pour lesquels les coûts de mise en œuvre seront moins problématiques. »

- **Soumis au vote, l'arrêté amendé concernant la modification du règlement communal relatif à la gestion des déchets et à une demande de crédit de CHF 95'000.- pour la mise en place de la collecte de biodéchets en porte-à-porte et la mise en place de collecteurs biodéchets est accepté par 30 voix pour et 9 absentions.**

7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 62'000.- pour le remplacement du véhicule de l'équipe forestière communale

Mme M. Petitpierre demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

Mme C. Muster : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, par le présent rapport, le Conseil communal soumet à votre approbation une demande de crédit d'engagement de CHF 62'000.- destinée au remplacement du véhicule pick-up de l'équipe forestière communale. Comme vous le savez, la commune gère 1'074 hectares de forêts, un patrimoine entretenu depuis plus de 150 ans et remplissant plusieurs fonctions essentielles : protection contre les dangers naturels, préservation de la biodiversité, production du bois et accueil du public. Face aux effets croissants du changement climatique, cette mission stratégique nécessite des moyens adaptés et sécurisés. L'équipe forestière communale, composée de professionnels qualifiés, assure l'entretien et la pérennité des forêts et doit disposer d'équipements performants pour mener à bien ses travaux et intervenir en cas d'événements climatiques. Après plus de 13 ans d'utilisation intensive, le pick-up arrive en fin de vie. Les réparations sont coûteuses sans garantir l'absence de nouvelles pannes, et une immobilisation imprévue mettrait en péril la sécurité du personnel ainsi que la continuité du service. Son remplacement constitue donc un investissement nécessaire, visant à assurer la sécurité des collaborateurs, l'efficacité des interventions et la pérennité d'une gestion forestière responsable. Il est vrai que le rapport ne mentionne pas l'analyse comparative avec un véhicule électrique. Cette question a été discutée à la séance de la commission des forêts et des espaces publics naturels. En effet, le véhicule présenté dans l'offre est un hybride léger avec une part électrique pour les accessoires du véhicule. Toutefois, au regard des contraintes spécifiques liées à l'activité forestière – déplacements quotidiens sur des chemins non revêtus, traction des charges importantes (jusqu'à 3,5 tonnes), utilisation prolongée en terrain difficile, éloignement des infrastructures de recharge et nécessité d'une autonomie élevée en toute saison – le choix d'un moteur thermique s'impose comme la solution la plus fiable et la plus adaptée. Le Conseil communal vous invite ainsi à soutenir cette demande de crédit, afin de permettre à l'équipe forestière de poursuivre son travail dans des conditions optimales, au service de la forêt et de la collectivité. »

Mme N. Humbert-Droz : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, comme la commission des forêts et des espaces publics naturels a la chance de bénéficier de compétences agricoles, forestières, mécaniques et financières, elle a analysé ce rapport sous tous les angles et l'a accepté à l'unanimité. »

M. J.-D. Divernois : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLR a bien étudié la demande de crédit de CHF 62'000.- pour un nouveau véhicule, pour le remplacement de ce véhicule Toyota. Au vu du rapport qui nous a été présenté et des explications de nos conseillers communaux, le PLR acceptera le crédit demandé. »

M. J. Noyer : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le remplacement du véhicule de l'équipe forestière est nécessaire et le groupe Vert'Libéral soutiendra l'arrêté proposé, avec un amendement. J'ai bien entendu l'explication qui a été donnée sur la possibilité d'un véhicule

électrique qui a été éliminée ; toutefois, c'est une explication qu'on aurait souhaitée voir dans le rapport et qu'on n'a pas eue avant, c'est pourquoi nous proposons un amendement à l'article 1, que nous complèterions de la sorte : « Un crédit d'engagement de CHF 62'000.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement du véhicule de l'équipe forestière communale par un véhicule électrique », donc l'ajout de « par un véhicule électrique » à l'article 1. Merci. »

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le groupe Vert'Libéral est refusé par 36 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention.**

M. M. Ignoto : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a pris connaissance du rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 62'000.- pour le remplacement du véhicule de l'équipe forestière communale et remercie le Conseil communal pour son rapport. La nécessité de remplacer ce véhicule ne fait aucun doute pour notre groupe, que cela soit pour garantir la sécurité des employés ou pour assurer la continuité des prestations fournies par le service forestier. Dans le rapport, la commission préconise l'acquisition d'un véhicule thermique sans toutefois démontrer en quoi un véhicule électrique n'aurait pas été tout aussi adapté aux besoins identifiés. Bien que nous regrettions l'absence d'un argumentaire plus étayé sur ce point, toutefois complété par Madame la conseillère communale ce soir, nous accepterons la demande de crédit telle que proposée. Merci de votre attention. »

M. P.-A. Dumoulin : « Madame la présidente, le Groupement va accepter ce crédit de CHF 62'000.- concernant ce véhicule mais a deux petites interrogations ; la première : on voit que c'est une offre d'Emile Frey à La Chaux-de-Fonds et qu'on n'a pas une offre d'un garage de la région ; et la deuxième chose : si on n'a pas un garagiste dans la région, on a un directeur de garage Toyota qui habite Bevaix. »

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 62'000.- pour le remplacement du véhicule de l'équipe forestière communale est accepté par 39 voix pour et 1 voix contre.**

8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour le relevage de l'orgue du temple de Bevaix

Mme M. Petitpierre demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

Mme C. Muster : « Merci Madame la présidente, je reviens aussi avec cette demande de crédit de CHF 60'000.- destinée au relevage de l'orgue du temple de Bevaix. La commune de La Grande Béroche assure depuis longtemps l'entretien de ce temple, donc de Bevaix, et de son orgue, instrument emblématique de notre patrimoine culturel et spirituel. Il a été installé en 1994 par la manufacture d'orgues de Chézard-St-Martin, cet orgue est utilisé régulièrement pour les offices, ou les mariages, les concerts et les répétitions, et a besoin d'un relevage complet afin de préserver sa qualité sonore et sa fiabilité. Cette intervention de restaurer l'orgue à son état d'origine, de garantir un accord durable et de prolonger sa durée de vie pour plusieurs décennies, tout en évitant des coûts futurs beaucoup plus importants liés à une dégradation irréversible. Le relevage constitue donc un investissement responsable et stratégique car il :

- préserve le patrimoine musical unique ;
- soutient la vie culturelle locale ;
- garantit la qualité des cérémonies et activités liturgiques de notre commune.

Les deux commissions auxquelles le rapport a été présenté, des Sports, des Loisirs et de la Culture et financière, ont préavisé ce rapport favorablement. Je vous remercie. »

M. D. Bubanec : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, une partie des membres de la commission financière (COFI) a regretté que plusieurs offres n'aient pas été demandées, on a bien compris que la personne qui allait être mandatée pour réviser cet orgue est quelqu'un qui connaît bien l'appareil, etc., mais malgré tout, en tout cas une partie des membres aurait

apprécié avoir deux offres ne serait-ce que pour une base de comparaison. Mais dans sa majorité, la COFI a approuvé ce projet. »

M. Ph. Pierrehumbert : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a examiné la demande de crédit de CHF 60'000.- pour le relevage de l'orgue du temple de Bevaix. Il s'agit d'un entretien nécessaire pour préserver un élément important de notre patrimoine communal, les explications fournies sont claires et le groupe PLR soutiendra donc ce crédit. Merci. »

Mme N. Burri : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le relevage de l'orgue du temple est un investissement nécessaire pour préserver un patrimoine précieux et éviter des coûts plus élevés à l'avenir. Le groupe Vert'Libéral acceptera le crédit d'engagement proposé. Je vous remercie. »

M. M. Ignoto : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a pris connaissance du rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour le relevage de l'orgue du temple de Bevaix et remercie le Conseil communal pour son rapport. Le maintien de notre patrimoine est essentiel et ne pas s'en occuper maintenant reviendrait à reporter des coûts indispensables pour en garantir l'utilisation et laisserait l'instrument poursuivre sa dégradation. Notre groupe appelle toutefois à davantage de proactivité de la part du Conseil communal afin de faire connaître à notre population les qualités techniques et acoustiques de l'orgue et du temple de Bevaix. Souvent méconnu, l'orgue est un instrument d'une grande finesse pour lequel de nombreux compositeurs ont écrit des œuvres majeures. Son image n'étant pas particulièrement reluisante auprès d'une partie du public, il conviendrait de mener des actions de valorisation, par exemple à travers des présentations pédagogiques ou autres événements culturels pour mettre en lumière la richesse de cet instrument. Notre groupe acceptera donc cette demande de crédit. Merci de votre attention. »

M. O. Porret : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a examiné ce rapport et a approuvé à l'unanimité la demande de crédit qui nous est soumise aujourd'hui. Cette décision repose à la fois sur des considérations techniques, objectives et sur l'importance culturelle que représente l'orgue du temple de Bevaix pour notre commune. D'un point de vue technique, l'opération technique proposée constitue une intervention de conservation destinée à restaurer son état d'origine, sa stabilité d'accord et sa pleine qualité sonore. Comme toute mécanique de précision, différer cette intervention entraînerait, à terme, des dégradations plus importantes et des coûts nettement plus élevés. Au-delà de l'aspect technique, le Groupement a été particulièrement attentif à la dimension patrimoniale et culturelle de cet instrument. L'orgue du temple n'est pas seulement un équipement liturgique, il est un élément vivant du patrimoine musical de Bevaix et de La Grande Béroche. Il accompagne des moments essentiels de la vie de la population : cérémonies, concerts, manifestations culturelles et constitue l'un des rares instruments acoustiques de cette qualité accessible à la communauté locale. Préserver un tel instrument, c'est maintenir un lien concret entre patrimoine architectural, pratique musicale et transmission culturelle. L'investissement demandé de CHF 60'000.- doit ainsi être compris comme une mesure de prévoyance et de responsabilité patrimoniale, pour un montant limité au regard de la valeur de l'instrument et de sa durée de vie potentielle, la commune assure la conservation d'un orgue qui pourra continuer à servir la collectivité durant plusieurs décennies. C'est pour ces raisons que nous accepterons cette demande de crédit. Merci pour votre attention. »

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour le relevage de l'orgue du temple de Bevaix est accepté à l'unanimité.**

9. Rapport du Conseil communal relatif à la validation de la modification du règlement du Syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN) pour permettre l'intégration du skatepark

Mme M. Petitpierre demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. H. Assumani : « *Merci Madame la présidente, je vais prendre la parole juste pour éclaircir un point. Le rapport, et l'arrêté qui vous est proposé ici, c'est de modifier le règlement du Syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme afin de permettre, en fait, d'intégrer le skatepark du Littoral. Il s'agit en fait juste de répondre à l'article 71 de la loi sur les communes qui demande, en fait... Pour modifier le règlement, il faut que toutes les communes du Syndicat puissent le voter. À savoir que cet arrêté a déjà été voté par les membres du Syndicat intercommunal au mois d'octobre dernier, ils l'ont accepté à l'unanimité. Maintenant, la commission des Sports, des Loisirs et de la Culture de notre commune a aussi été consultée concernant ce rapport et l'a aussi accepté à l'unanimité. Voilà, c'est de la cosmétique, je répondrai bien à vos questions. Merci Madame la présidente.* »

Mme C. Charmillot : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a étudié le rapport du Syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois. La modification de son règlement constitue en effet une solution cohérente qui permettra de simplifier la gestion administrative de l'exploitation de ses infrastructures. Le groupe PLR acceptera donc l'arrêté relatif à cette modification, à l'unanimité. Je vous remercie pour votre attention.* »

M. J. Lopes de Jesus : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement, après en avoir discuté en séance, est d'accord pour l'intégration du skatepark pour que ça soit, pour répondre au Syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois. En sachant qu'un skatepark ça reste toujours un skatepark et l'athlétisme ça reste toujours de l'athlétisme.* »

M. N. Dujacquier : « *Les Vert'Libéraux soutiendront cet arrêté puisque nous y voyons une simplification administrative.* »

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la validation de la modification du règlement du Syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN) est accepté à l'unanimité.**

10. Rapport du Conseil communal relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour les années 2025, 2026 et 2027

Mme M. Petitpierre demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. F. Nussbaum : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en référence au rapport, la société actuelle chargée de la révision des comptes de la commune a cessé ses activités au 31 décembre 2025. Le Conseil communal a examiné cette situation en regard des dispositions de la loi sur les communes relatives à l'organe de révision. Afin d'assurer la continuité de la révision des comptes, conformément aux exigences légales, et de garantir une connaissance adéquate des spécificités de la commune, le Conseil communal propose de confier le mandat à la société T. Beuret SA, au sein de laquelle une personne exerce une expérience dans les révisions de nombreuses communes qui nous entourent. Le Conseil communal invite le Conseil général à valider cette proposition. Je vous remercie de votre attention.* »

M. D. Bubanec : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la commission des finances accepte à l'unanimité la proposition de reconduction du mandat de l'organe de révision actuel, organe de révision qui semble donner pleine satisfaction. Nous vous remercions.* »

M. D. Bubanec : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le PLR, prenant note de la satisfaction exprimée par le service des finances à propos de l'organe de révision actuel, approuve de le reconduire. Merci pour votre attention.* »

M. N. Dujacquier : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le parti Vert'Libéral approuve ce choix et recommande qu'au terme de ces trois nouvelles années, un appel*

d'offres soit ouvert non pas pour mettre en doute la qualité du prestataire mais simplement pour ramener des yeux frais de temps en temps sur notre gestion. »

M. C. Weibel : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche soutiendra la proposition du Conseil communal pour la nomination de l'organe de révision des comptes. Merci. »*

M. A. Logatto : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a pris connaissance et discuté de la proposition du Conseil communal de confier la révision des comptes communaux à la société T. Beuret SA pour les exercices 2025, 2026 et 2027. Compte tenu de l'excellente collaboration déjà existante, le groupe Socialiste est favorable à la proposition du Conseil communal et votera positivement à l'unanimité. Merci. »*

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour les années 2025, 2026 et 2027 est accepté à l'unanimité.**

11. Motion du groupe Vert'Libéral

Mme M. Petitpierre : *« Pour rappel, nous allons donc devoir voter cette motion pour la donner en étude au Conseil communal et, ensuite, nous nous positionnerons sur leur retour. Est-ce que le dépositaire souhaite s'exprimer ? »*

M. J. Noyer : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le texte de la motion est, je l'espère, assez clair. Je tiens à rappeler ici que notre demande est une demande d'étude. D'étudier la possibilité d'initier une étude pour la création d'un réseau de chauffage à distance pour la partie Nord-Est du village de Bevaix alimenté par une énergie renouvelable. Le but est vraiment d'initier une démarche qui pourrait dans un deuxième temps susciter de l'intérêt pour un partenariat public – privé. Pour le groupe Vert'Libéral, il est important de donner un mandat clair et volontariste qui respecte notre engagement envers la limitation de notre contribution au changement climatique et en respectant les deniers publics. Je vous remercie. »*

M. Jacques Reift : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a lu avec intérêt la motion présentée par le parti Vert'Libéral et la soutiendra. Si la demande porte spécifiquement sur une solution de chauffage à distance, notre appui à cette motion vise également à encourager l'exécutif à aller plus loin dans sa réflexion. Il nous paraît essentiel d'aborder la question de l'énergie renouvelable dans son ensemble : valorisation du lac, de la forêt, développement de l'éolien, géothermie, photovoltaïque, et d'autres solutions encore. Nous espérons que notre Conseil communal saura mobiliser toutes les compétences et les idées, au travers des commissions et du partage constructif, afin de permettre à notre commune de se projeter dans une transition énergétique résolument tournée vers l'objectif zéro carbone pour les prochaines générations. Je vous remercie de votre attention. »*

- **Soumise au vote, la motion du groupe Vert'Libéral « Pour un chauffage à distance au Nord-Est de Bevaix » est acceptée par 32 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions.**

12. Informations du Conseil communal

M. Th. Pittet : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il n'est pas ordinaire que le Conseil communal annonce un point dans l'ordre du jour concernant ce chapitre des « Informations du Conseil communal », cependant, il était important pour nous de faire un petit point sur ce qui est en matière de police du feu compte tenu des événements tragiques, de l'événement tragique qui est survenu le 1^{er} janvier de cette année à Crans-Montana. Notre cœur souffre, mon cœur souffre, nous avons perdu des jeunes, on s'est fait voler des jeunes dans cet événement, des vies ont été détruites, des vies doivent être reconstruites et ce que j'aimerais vous proposer, si Madame la présidente est d'accord, c'est qu'on puisse, pour celles et ceux qui le peuvent, se lever et observer un instant de silence, symboliquement en mémoire des victimes et des familles qui sont dans cette souffrance. »*

Une minute de silence est observée par l'ensemble des personnes présentes dans la salle.

M. Th. Pittet : « Je vous remercie, reprenez place, merci beaucoup. Pour revenir à des éléments plus terre à terre, voici comment la police du feu est organisée dans notre canton. D'abord, il y a un contexte législatif et deux bases légales ; la première s'appelle la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours, abrégée LPDIENS, et son règlement d'application, RALPDIENS. Ces deux bases légales fixent le cadre légal et les responsabilités dans le domaine de la prévention et de son contrôle. Une deuxième base légale, qui concerne les conduits de cheminées, il s'agit du règlement sur le ramonage et le contrôle des installations thermiques, abrégé RRC, et qui fixe le cadre légal, les responsabilités dans ce domaine. Et dans ces deux domaines, la commune est responsable du suivi, du respect des exigences, des obligations légales en matière de prévention et de protection. À La Grande Béroche, nous avons une responsable de la police du feu et de la salubrité publique qui tient la barre à bout de bras, en coordination avec l'ECAP, donc notre Établissement Cantonal d'Assurance et de Prévention, la commission de la police du feu et de la salubrité publique, dont plusieurs membres sont des conseillers généraux ou conseillères générales, les ramoneurs et des experts externes privés. Son engagement est total et malgré une charge de travail qui est très élevée. Chaque année, l'ECAP fournit à la commune la liste des bâtiments que nous devons visiter, contrôler. Par le passé, nous travaillions avec un logiciel qui s'appelait « PolFeu » et qui a été remplacé par un nouvel outil « ECAPREV » depuis 2024. La mise en route de ce dernier logiciel a été laborieuse, et l'est encore un peu, et nous collaborons activement avec l'ECAP pour la résolution des bugs. Et, hasard du calendrier, ce matin, notre responsable de la police du feu était en séance avec un membre de l'ECAP dans nos locaux de Bevaix pour résoudre quelques problèmes informatiques. Si nous sommes à jour avec les visites effectuées jusqu'en 2025, en lien avec les bugs rencontrés et le logiciel, nous avons un peu de retard sur les courriers d'envoi des rapports, voire de demandes de mises en conformité. Donc ce bug a été, en principe, réglé ce matin, et puis on va pouvoir maintenant rattraper le retard des visites de 2025. Les cas de non-conformité : nous transmettons des courriers, signés par le Conseil communal, demandant des corrections avec des délais. Les délais sont bien suivis par notre responsable et les non-conformités peuvent être levées suite à la réception de photos ou d'une visite de constatation in situ. Notons parfois que les propriétaires tardent à faire les travaux demandés, demandant des délais, que dans, certaines mesures, on peut accepter et qu'il faut, malheureusement, souvent beaucoup de rappels pour arriver à nos fins. Concernant le ramonage, la méthode de travail est en plein changement. En effet, ce règlement a été modifié en juillet 2025 et il a nécessité une nouvelle organisation dans le travail et la gestion des installations. Effectivement, le monopole des ramoneurs établis par zones dans le canton jusqu'en juin 2025 est tombé au 1^{er} juillet. Donc ce marché s'est libéralisé. Chaque ramoneur qui organisait ses tournées de manière autonome doit maintenant le faire en collant des QR code sur les installations thermiques de sorte que ces dernières soient répertoriées dans un nouveau logiciel nommé « POPCORN ». Ce passage au nouveau système est en cours et s'étendra sur deux à trois ans, selon notre ramoneur. Si avant juillet 2025, les ramoneurs organisaient eux-mêmes le suivi des non-conformités, c'est aujourd'hui à la commune de garantir ce suivi – la réalisation du contrôle périodique de cheminées. Ce travail, qui a toujours incombé à la commune, même dans la base légale précédente, se faisait naturellement par les ramoneurs par le passé, mais comme le marché est libéralisé, il n'y a plus de garantie du suivi par les maîtres ramoneurs eux-mêmes. Il reste un point qui nous concerne également dans le contrôle, c'est ce que nous faisons suite à des délivrances de permis de construire. Lorsque nous recevons un avis d'achèvement de travaux, nous effectuons une visite de conformité, cette visite concerne, évidemment, les parties architecturales mais également la partie police du feu – prévention incendie. Dans ce domaine, nous avons un peu de retard que nous comblons depuis 2025 grâce à l'attribution de deux mandats externes, mandats que vous avez validés par la ligne budgétaire qui a été augmentée déjà en 2025 et encore en 2026 sur les honoraires de conseillers externes dans le chapitre de l'aménagement du territoire. Le 30 janvier de cette année, la CDC-Sécurité a été convoquée par Mme C. Vara et M. L. Favre pour nous communiquer les mesures que le Canton a prises. Ces mesures seront communiquées cette semaine, probablement demain. Évidemment, je ne peux pas vous les annoncer ce soir et spoiler, évidemment, le message du Conseil d'État. Mais sachez que cette semaine, on aura plus de détails. Vendredi, ce vendredi prochain, la commune participe à la

présentation à l'ECAP du travail qui a commencé depuis plusieurs mois déjà concernant de nouvelles prescriptions de protection incendie, dites les PPI 2026. Initialement prévues d'entrée en force cette année, elles seront en vigueur dès 2027. La raison de ce décalage est justement l'événement du 1^{er} janvier qui a fait que la copie a été revue. Je ne connais pas les détails, j'en saurai plus vendredi. À côté de l'organisation de ces suivis en police du feu et en installations thermiques, les visites de salubrité publique se cumulent depuis l'année dernière, beaucoup plus que depuis que La Grande Béroche existe, en l'espace d'une seule année. Pour conclure cette information, je peux vous dire que les autorités communales sont conscientes de leurs responsabilités et mettent tout en œuvre pour y répondre. Vous pouvez imaginer que quand nous demandons des mises en conformité, nous ne sommes pas toujours bien accueillis. Nous entendons : « C'est trop cher », « Je ne sais pas où ranger cela ailleurs », « C'est trop compliqué » ; gageons que depuis cette année, la compréhension des risques sera meilleure et la volonté de mettre en conformité sera davantage marquée. Cette année 2026 sera une année importante pour monitorer le travail dans le domaine de la police du feu et de la salubrité publique. En effet, une année de fonctionnement complète, dite « normale », avec le nouveau logiciel et les nouveaux outils de la police du feu, de contrôle du ramonage permettront de se rendre compte de l'ampleur de la tâche. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Th. Rothen : « Motion d'ordre. Madame la présidente, est-ce qu'on peut, éventuellement, ouvrir un débat sur le point qui vient d'être présenté pour que chacun d'entre nous puisse poser l'une ou l'autre des questions qui lui passe(nt) par l'esprit ? La possibilité est là d'autant que le Conseil, je crois.... La possibilité existe d'ouvrir un débat mais il faut que le Conseil la valide. »

Mme M. Petitpierre : « Oui, justement. Passons au vote de l'ouverture du débat. Que celles et ceux qui souhaitent l'ouverture d'un débat lèvent la main. »

- **Suite au vote, l'ouverture du débat est acceptée par 22 voix pour, la majorité étant à 21 voix.**

La présidente, **Mme M. Petitpierre**, propose une prise de parole par groupe.

M. S. Lutz : « Combien y a-t-il de non-conformités dans les endroits publics, dans les lieux publics de la commune ? »

M. Th. Pittet : « Merci pour la question. Alors, je n'ai pas ce détail-là. Ce que je peux vous dire c'est qu'au niveau des visites, on fait chaque année un rapport, on a... j'ai le rapport ici, sous les yeux, mais je n'ai pas en lien avec les types de bâtiments. On a 43 bâtiments qui ont été inspectés en 2024, je n'ai pas encore les chiffres de 2025, il y a eu 16 décisions. Donc, quand il y a des décisions, c'est qu'il s'agit d'une non-conformité, et six à l'heure de la rédaction du rapport, donc c'était en janvier 2025, n'avaient pas encore été réglées, donc dix avaient été réglées, six encore non réglées, qui le sont probablement maintenant. Il y a des bâtiments qui sont privés. En fait, il y a plusieurs classes de bâtiments, il y a effectivement des bâtiments publics mais il y a des bâtiments privés comme des entreprises ou des habitations qui ont plusieurs logements, il y a différentes catégories et ces différentes catégories de bâtiments sont classées selon un certain risque et puis, c'est en fonction de ça que la période de visite, ou la fréquence des visites, est fixée. Par exemple, une villa, pour le bâtiment le plus simple, donc un bâtiment d'habitation de villa, n'a qu'un seul contrôle de sa vie officiel obligatoire, c'est celui à la réception du bâtiment, c'est-à-dire une fois que le chantier est terminé, ou qu'il y a des travaux importants qui ont été réalisés suite à une demande de permis de construire. Après, il n'y a plus de contrôle périodique. Les bâtiments d'habitation avec plus de logements, à partir de quatre sauf erreur, doivent eux être contrôlés périodiquement. Et puis après, plus les bâtiments sont compliqués ou plus il y a de risques, soit parce qu'on abrite beaucoup de population, pour une manifestation comme cette salle, une école, un restaurant, etc., la fréquence de visite sera plus importante évidemment que pour un habitat et puis, évidemment, les entreprises qui peuvent avoir des produits inflammables, stocker des pneus, enfin toute sorte d'éléments, en fonction de l'affectation, de l'utilisation des locaux, peuvent avoir des

fréquences de visites qui sont aussi plus élevées. Donc ces fréquences sont fixées justement dans les bases légales LPDIENS et RALPDIENS. »

M. J. Bergamin : *« Est-ce que les commissaires suivent une formation au début de leur mandat ? »*

M. Th. Pittet : *« Alors oui, il y a, tous les deux ans, les commissaires sont invités à suivre la formation continue, c'est tous les deux ans mais ce n'est pas... comment expliquer cela... ce n'est pas chaque année qu'il y a une formation qui est donnée aux commissaires en fonction de quand ils l'ont suivie. Cette année, c'est en 2026 qu'aura lieu la prochaine formation pour les commissaires. Donc un commissaire qui aurait été élu, et j'ai discuté avec l'un d'entre eux récemment, qui est arrivé en début 2025, à ce stade, aujourd'hui, il n'a pas reçu sa formation, il l'aura en 2026. »*

M. J. Bergamin : *« Et lors d'une visite, on a vu, on a fait ça bien des années, s'il y a un litige, s'il y a un souci, s'il y a des questions qui restent en suspens, est-ce qu'il y a la possibilité d'avoir un expert qui vient faire un recontrôle après coup ? Parce qu'on avait toujours l'impression d'être des petits nains par rapport à un problème qui se présentait. »*

M. Th. Pittet : *« En fonction du type de bâtiment visité, il faut avoir, plus le bâtiment est complexe, plus il est nécessaire d'avoir des accréditations d'experts en prévention et protection incendie. Si, sur un bâtiment, on a un litige avec un propriétaire qui conteste le travail des commissaires de police du feu, à ce moment-là, on peut, alors soit on collabore avec l'ECAP, l'ECAP envoie un de ses propres experts en coordination avec la commune, ou alors on a deux spécialistes, et un en particulier qui est spécialiste en prévention incendie qui travaille avec nous justement pour ces dossiers. Donc on peut, effectivement, et on le fait si on n'a pas la certitude ou si l'expert, le commissaire est contesté par le propriétaire, on fait une deuxième expertise avec quelqu'un qui a une formation supérieure. »*

M. Th. Rothen : *« Merci Madame la présidente, un débat c'est un débat et il n'y a, à mon avis, pas une prise de position par groupe sinon il faut faire une interruption pour que l'on puisse se coordonner et poser toutes nos questions en une fois, ce qui nous prendra beaucoup de temps. Accessoirement, il est 20h46, je crois qu'on est encore tous bien réveillés pour entendre une ou deux questions. »*

Mme M. Petitpierre : *« Je souhaite juste répondre sur ce point, je souhaitais simplement cadrer, les prises de parole résiduelles seront acceptées, évidemment. »*

M. Th. Rothen : *« J'ai une question par rapport à la responsabilité. Alors, est-ce qu'il y a des commissaires qui sont désignés par la commune qui font des visites et, si tel est le cas, quelle est leur responsabilité en cas de problème, en cas de manquement, et puis, j'ai entendu dire qu'il y avait des mandats externes qui étaient donnés, sont-ce des mandats qui sont donnés à des privés ou à des sociétés ? Et si tel est le cas, quelles sont les couvertures d'assurance qui sont exigées pour que, en cas de problème, il y ait une couverture financière ? On voit que cela peut aller très loin en matière de montant. Merci. »*

M. Th. Pittet : *« Pour ce qui est des commissaires, donc, la responsabilité est à la commune, la base légale nous dit : « C'est la commune qui est responsable » donc en tant qu'autorité exécutive, j'imagine. Les commissaires ont cette formation et font les bâtiments, visitent des bâtiments pour lesquels les formations sont ciblées. Donc on ne va pas demander à un expert de visiter un garage, un commissaire pardon, de visiter un garage ou une usine qui contient des processus de production avec beaucoup d'agents qui sont potentiellement inflammables, voire explosifs. Donc, en fait, les bâtiments sont répartis chez les commissaires en fonction des compétences qu'ils ont. Donc ça c'est, principalement, de l'habitat et plutôt du petit habitat. Les experts externes qu'on mandate sont des spécialistes, ça veut dire qu'ils ont, à titre personnel, l'expertise, on appelle ça des « AQ1 », « AQ2 », c'est le nom qui est donné dans la branche. Évidemment, ils sont membres d'une entreprise alors soit ils sont, l'entreprise porte leur nom ou alors ils sont dans une entreprise mais ils ont une accréditation en tant que privé et spécialiste. Je crois que j'ai répondu à toutes les questions ? »*

M. Th. Rothen : « J'ai demandé l'assurance. »

M. Th. Pittet : « Ah, alors j'imagine qu'une entreprise a une assurance de manière générale, par contre je n'ai aucune idée des montants. Je ne sais pas, je ne peux pas répondre avec plus de précision que cela. À titre personnel, j'ai une entreprise qui ne gère pas autant de responsabilités, par défaut on a une RC qui couvre plusieurs millions, je crois que c'est CHF 5 millions chez moi mais je pense que c'est le lot de toute entreprise d'avoir une RC qui couvre plusieurs millions quand même, en principe. »

M. J.-Ph. Arm : « On peut savoir combien exactement on a de commissaires à la commune ? »

M. Th. Pittet : « Je ne m'attendais pas à cette question, mais je crois qu'on en a huit. »

M. J.-Ph. Arm : « Et est-ce suffisant pour tout ce qu'il y a à voir avec les soucis qu'il y a eu justement à Crans-Montana ? »

M. Th. Pittet : « Oui alors, je dirais dans le fonctionnement normal, je vous ai parlé de l'année 2024, on a eu du retard par le passé ; en 2022, on a visité 250 bâtiments sur l'année 2022, un petit peu moins en 2023, une centaine, et puis en 2024, 40 bâtiments. Donc là on est plus sur le rythme de croisière donc oui, on a assez de commissaires. Et puis, évidemment, c'est de nouveau les bâtiments les plus simples, après on fait intervenir un spécialiste, donc un externe pour les bâtiments compliqués, voire quelqu'un de l'ECAP, on peut aussi avoir des visites en binôme : un expert de l'ECAP et un ou deux commissaires qui travaillent en général en binôme pour des questions de formation et puis d'incertitude par rapport à une typologie de bâtiment. »

M. J. Noyer : « Deux questions, la première : est-ce que les rapports qui sont faits sur les établissements publics sont publics ? Et la seconde : est-ce que, aujourd'hui, la chaîne de responsabilités et en cas de problème est vraiment clairement établie au niveau, on va dire, du Canton vu que chaque commune fonctionne avec des commissions de police du feu pour pouvoir dire, les yeux dans les yeux, aux commissaires « c'est la responsabilité de la commune et pas la vôtre s'il y a un problème » ? »

M. Th. Pittet : « Alors la première question, je serais tenté de dire que non, ces rapports ne sont pas publics puisque cela concerne un bâtiment, un bâtiment peut être public, un établissement public, type restaurant par exemple, mais on est dans le cadre de la sphère privée donc je ne pense pas, après je n'ai pas fait de recherches à ce niveau-là et je ne me suis pas posé cette question. Pour la chaîne de responsabilités, on a toujours exprimé, déjà avant ces événements-là, on rencontre à minima une fois la commission de police du feu et salubrité publique dans son ensemble, d'ailleurs je crois que c'est au mois de mars que la séance est fixée chaque année, et puis, clairement, on sait que c'est la commune qui est responsable, bien sûr qu'il y a une implication en matière de compétences qui est donnée aux commissaires mais cela reste la commune qui est responsable au niveau des risques que l'on prend. Chaque rapport est visé, contrôlé, visé par notre collaboratrice et puis après fait l'objet d'une décision ou pas en fonction de ce qui a été vu par les commissaires. Mais la responsabilité incombe au service. »

M. J.-D. Divernois : « Je voulais juste éclaircir un petit peu : on est plusieurs commissaires ici qui sommes des miliciens et, effectivement, on a ce jour de formation qui régulièrement revient et qui permet, avec les années, d'acquérir une certaine expérience. Du moment que vous avez des bâtiments qui sont délicats, écoles, prisons, salles de gym, enfin etc., je crois qu'au niveau communal, de toute façon, la commune est toujours en relation avec l'ECAP. Le mandataire même qu'il soit d'un bureau privé, avec un diplôme fédéral de prévention incendie est tout le temps en collaboration avec l'ECAP. Nous en tant que petits commissaires pour les objets simples, si on a un doute, on peut toujours en référer à l'ECAP et demander conseil auprès d'eux ou demander à ce qu'il y ait une contre-visite de la part d'un délégué de l'ECAP. L'ECAP est la même assurance qui nous couvre, au niveau cantonal, et même ces experts qui sont mandatés à titre privé sont toujours en relation avec l'ECAP, si cela peut vous rassurer un petit

peu. Bien sûr, si ces experts, s'ils ont un bureau privé, ils ont une assurance RC mais c'est un travail qui se fait toujours en relation avec l'ECAP. »

Plus aucune prise de parole n'est demandée, la présidente, **Mme M. Petitpierre**, clôt le débat et reprend la suite du point 12 de l'ordre du jour.

M. Th. Pittet : *« J'avais une deuxième information : voilà une information en lien avec la commission de l'aménagement du territoire et des transports qui s'est rencontrée et qui se rencontre encore pour travailler sur une stratégie de stationnement, cette dernière fera l'objet d'un rapport donc une stratégie de stationnement sur l'ensemble de notre territoire. Évidemment, le Conseil général sera sollicité une fois que les travaux de cette commission arriveront à bout touchant pour se prononcer sur le rapport. En amont de cela, il est important de se rendre compte et vous le savez, sauf erreur de ma part, cela a déjà été évoqué dans ce plénum, on a passablement de problématiques au niveau du stationnement à la Pointe du Grain en période estivale et on a travaillé, et validé, un principe de gestion du stationnement à la Pointe du Grain qui sera aussi soumis à votre autorité, notamment par une demande de crédit, donc stationnement qui pourra être géré en matière de nombre de véhicules et d'informations en amont, et c'était important pour moi de vous partager ce soir parce qu'on aura certainement au mois d'avril la demande de crédit qui permettra de valider cet élément. En lien aussi avec les ports et les plages, il est apparu un petit déséquilibre, en fait, entre des plages qui sont, plages ports, qui sont payantes aujourd'hui par horodateurs et celles qui ne le sont pas et le souhait de la commission, partagé ou validé, c'est d'arriver à un système qui soit homogène sur l'ensemble de notre Littoral avec la pose d'horodateurs aussi bien à Chez-le-Bart, Bevaix port que Bevaix Pointe du Grain. Donc vous serez, de toute façon, sollicités pour la demande de crédit qui arrivera à notre prochaine séance, je crois le 20 avril. »*

M. S. Lutz : *« Quand tu dis « du Littoral », tu as dit Littoral, tu as dit « homogénéité au sein du Littoral » ou au sein de la commune ? »*

M. Th. Pittet : *« Littoral de La Grande Béroche, pardon, j'ai peut-être dit... non, notre Littoral à nous, le nôtre, pardon. »*

Mme C. Muster : *« Une petite information : la procédure d'ajustement pour la structure d'accueil parascolaire à Bevaix a été finalisée en collaboration avec l'architecte, les différents services de la commune, notamment la santé, enfance et jeunesse, et le dossier de plans a été déposé en vue de la mise à l'enquête qui se déroulera tout prochainement. »*

M. M. Rognon : *« Merci Madame la présidente. Monsieur le chancelier, est-ce que vous pourriez présenter ce que je vous ai envoyé svp ? Petite information, donc là on a le cimetière de Bevaix, le Conseil communal souhaite entamer une procédure de désaffectation de la partie qui est encadrée en rouge, ce sont des tombes qui sont très, très vieilles, qui ont plus de 100 ans pour certaines. Tout en sachant que la désaffectation s'amène aussi par laisser le sol en repos, on ne peut pas tout de suite y accueillir de nouvelles personnes. Donc, pour information, pas que vous soyez surpris, la procédure d'information est longue et conséquente, donc c'est une année publication dans la Feuille officielle, sur des panneaux qui se trouvent au cimetière, on profitera aussi de faire des communications par le Comm'à la Une, par le Littoral Région et on enverra aussi des courriers à tous ceux dont on connaît les familles, ce qui n'est pas systématiquement le cas ou des fois les personnes sont prédécédées. Donc on mettra ça... oui, c'est un terme juridique, désolé. Donc on fera ça très prochainement que vous soyez au courant. Deuxième information qui est plutôt un appel : dans la logique de toujours bien collaborer entre les commissions technique et financière, je les invite d'ores et déjà, au vu de la décision que vous avez prise ce soir, à réfléchir aux critères qui qualifieront d'un projet réussi pour le ramassage des déchets verts, sachant qu'il y a des dimensions techniques, financières donc je me réjouis d'ores et déjà de pouvoir débattre de cela avec vous. Merci beaucoup. »*

Mme C. Muster : *« J'en ai un beaucoup plus festif, Madame la présidente, en fait, je ne sais pas si vous le savez, mais aujourd'hui c'est l'anniversaire de M. M. Rognon et puis, le 14, on*

avait aussi M. H. Assumani et Mme M. Petitpierre donc on a pas mal de personnes au même moment alors je voulais quand même qu'on leur souhaite un joyeux anniversaire ! »

« Applaudissements. »

Mme M. Petitpierre : *« Merci infiniment. Bon anniversaire MM. H. Assumani et M. Rognon. »*

13. Résolutions, interpellations et questions écrites

Mme M. Petitpierre : *« Nous pouvons donc gentiment terminer cette séance, je me permets juste encore de vous prévenir que nous avons des catalogues des Vignolants à votre disposition, si souhaité, vous pouvez simplement venir les chercher sur l'estrade. »*

La parole n'étant plus demandée, **Mme M. Petitpierre** lève la séance à 21h01.

La rédactrice du procès-verbal

Adjointe au chancelier
Vanessa D'Onofrio

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Maëlle Petitpierre

Le secrétaire,
Jacques Reift

La Grande Béroche, le 20 avril 2026



Rapport du Conseil communal relatif à l'extinction nocturne de l'éclairage public

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Historique

Lors de la fusion de la commune de La Grande Béroche, le service technique a repris un réseau d'éclairage composé d'installations issues des anciennes communes. Des différences importantes ont été constatées, notamment en matière de contrats d'entretien, de types de luminaires et de conformité des installations électriques.

Dans ce cadre, une première demande de crédit de CHF 80'000.- avait été accordée par le Conseil général lors de sa séance du 8 juin 2020 afin de remplacer environ 50 têtes d'éclairage par des luminaires LED plus performants sur le plan énergétique. La majorité de ces travaux a été réalisée, le village de Montalchez constitue la dernière étape et les interventions y sont prévues au début de cette année 2026.

En 2021, un contrôle réalisé par l'ESTI¹ a mis en évidence de nombreuses non-conformités sur l'ensemble du réseau. Ces constats ont rendu nécessaire une remise en conformité importante afin de garantir la sécurité des citoyennes et citoyens.

Dans ce cadre, une seconde demande de crédit de CHF 300'000.- avait été validée par le Conseil général, lors de sa séance du 15 mars 2021, pour permettre la correction des non-conformités relevées. Ces travaux concernaient l'ensemble du territoire communal et visaient prioritairement la mise en sécurité des installations.

En 2022, au vu du contexte de pénurie potentielle en matière d'électricité, le Conseil communal, à l'instar de nombreuses autres communes neuchâteloises, a décidé de mettre en œuvre une extinction nocturne de l'éclairage public entre 23h et 5h.

Cette mesure s'inscrivait dans le cadre des décisions cantonales prises face aux risques de pénurie d'approvisionnement en électricité, et faisait suite au préavis positif des conférences intercommunales (CDC) des transports, de l'aménagement du territoire, des travaux publics et des services industriels. Cette disposition donnait un signal fort et exemplaire sur la nécessité d'économiser l'énergie, cela permettait également de prendre des mesures en faveur de la préservation de la biodiversité.

Par arrêté du 27 mars 2023, le Conseil d'État a introduit une modification temporaire du règlement d'exécution de la loi sur les routes et voies publiques (RELRVP) permettant aux communes, jusqu'au 30 avril 2024, de déroger à l'article 26 et de supprimer tout ou partie de l'éclairage public durant la nuit.

Par la suite, le Conseil d'État a prolongé cette dérogation jusqu'au 30 avril 2026, permettant ainsi aux communes de maintenir ces mesures exceptionnelles dans un cadre légal clair.

¹ Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI

2. Contexte actuel

Le réseau d'éclairage public est en grande partie raccordé au réseau électrique de Groupe E et piloté depuis des armoires de quartier. Depuis ces armoires, des secteurs complets d'éclairage sont commandés par un système de télécommande de Groupe E, fonctionnant par communication radio. Ce mode de pilotage présente une fiabilité limitée et peut être perturbé par divers facteurs externes, notamment certaines conditions météorologiques, entraînant des dysfonctionnements ponctuels.

Afin d'améliorer la fiabilité de l'exploitation, des horloges de commande électroniques plus récentes ont été installées sur une partie du réseau. Néanmoins, les secteurs encore pilotés par la télécommande radio de Groupe E sont susceptibles de présenter, à certains moments, des défauts d'extinction ou de rallumage.

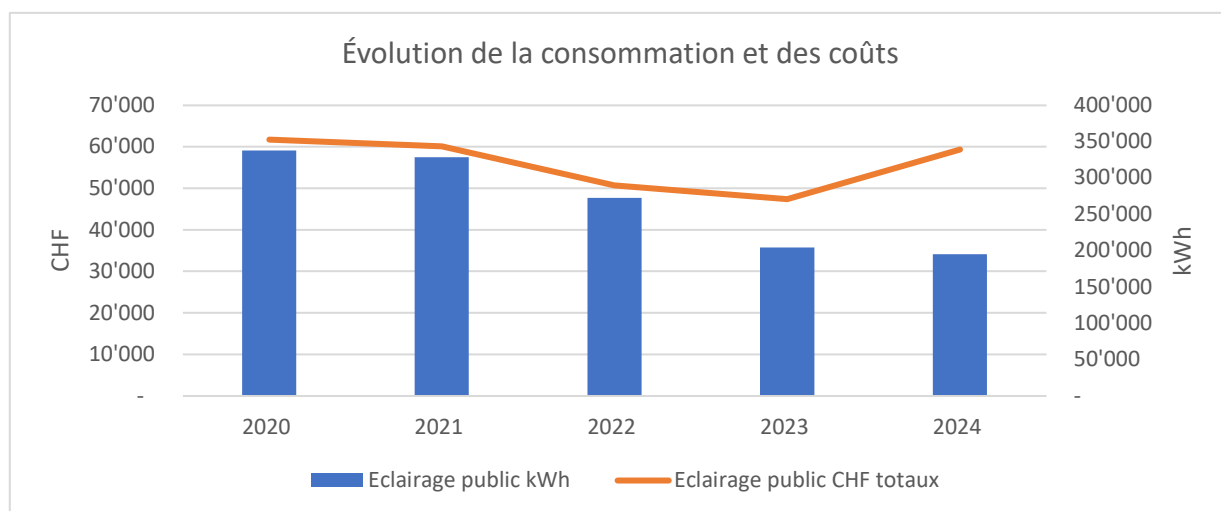
Sur les tronçons de routes rénovés ces dernières années, le service technique a mis en œuvre des solutions d'éclairage intelligent. Ces installations permettent une gestion fine de l'éclairage, incluant la programmation des horaires, la variation du flux lumineux, la détection ainsi que l'extinction complète, avec la possibilité de piloter chaque point lumineux de manière individuelle. Ce type de système est actuellement déployé sur la route de la Foulaz à Gorgier, la route de la Fontanette à Sauges, le chemin du Vignoble à Bevaix et à Montalchez.

3. Extinction

Depuis octobre 2022, la commune de La Grande Béroche applique une extinction nocturne de l'éclairage public. Dans un premier temps, cette extinction était effective entre 23h et 5h. Les horaires ont ensuite été adaptés entre 0h et 5h afin de mieux correspondre aux horaires des transports publics.

Depuis sa mise en œuvre en 2022, l'extinction nocturne de l'éclairage public fonctionne de manière satisfaisante. Aucun accident, ni problème particulier lié à la circulation, n'a été constaté durant cette période. Nous pouvons également relever qu'aucune incivilité n'a été enregistrée. Cette mesure a permis une réduction mesurable de la consommation d'énergie, tout en contribuant à la diminution de la pollution lumineuse et à la préservation de la faune et de la flore, dont les effets bénéfiques sont largement reconnus.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des consommations électriques et des coûts de l'éclairage public depuis 2022 :



4. Fin de la dérogation

Comme mentionné précédemment au sein du présent rapport, le Conseil d'État a accordé aux communes une dérogation à l'article 26 du règlement d'exécution de la loi sur les routes et voies publiques (RELRVP) permettant la suppression totale ou partielle de l'éclairage public durant la nuit. Cette dérogation arrive à échéance le 30 avril 2026.

Dans son courrier annonçant la fin de cette dérogation, le Canton précise que, dès le 30 avril 2026, les passages pour piétons devront être éclairés conformément aux normes en vigueur, sauf en cas de gestion de l'éclairage par un système de détection.

Le Canton indique également qu'il peut être envisageable, durant les heures de faible fréquentation, de ne pas éclairer un passage pour piétons situé en zone 30, pour autant que les conditions suivantes soient simultanément remplies :

- la vitesse effective des véhicules est limitée à 30 km/h ;
- les distances de visibilité de part et d'autre du passage pour piétons respectent les normes applicables ;
- l'éclairage produit par les phares des véhicules couvre intégralement le passage pour piétons et ses zones d'approche.

En cas de maintien de l'extinction nocturne de l'éclairage public au-delà de l'échéance de la dérogation, l'éclairage des passages pour piétons devra être géré de manière indépendante. Le Canton rappelle également l'obligation de procéder à une consultation préalable avant toute nouvelle décision d'extinction.

5. Proposition

Suite à ce courrier, le service technique a étudié les possibilités de mise en œuvre et propose les variantes suivantes :

Variante n° 1 : rallumer l'entier de l'éclairage public

Aucun coût de mise en œuvre n'est à prévoir.

Une augmentation des coûts d'exploitation est attendue en raison de la consommation électrique.

Selon les estimations, cette augmentation s'élève à environ **68 %**, soit environ **CHF 40'000.- /an**.

Au vu de l'état actuel de la technique, le système d'éclairage ne permet pas d'éclairer uniquement les passages pour piétons. Afin de répondre aux exigences cantonales, l'éclairage public devrait donc être rallumé complètement.

Variante n° 2 : rallumer les secteurs hors zone 30

Il est possible de rallumer l'éclairage public par secteurs. Toutefois, les secteurs existants ne correspondent pas entièrement aux zones que la Commune souhaiterait rallumer. Des cartes ont été établies présentant les luminaires qui seraient rallumés afin d'éclairer l'ensemble des routes où la vitesse est supérieure à 30 km/h et où se trouvent des passages pour piétons. Pour information, les plans sont joints en annexe. Les coûts de mise en œuvre sont estimés à environ CHF 5'000.- pour l'installation d'horloges sur les armoires actuellement non équipées.

Par ailleurs, une augmentation des coûts d'exploitation liée à la consommation électrique est estimée à **34 %**, soit environ **CHF 20'000.- /an**.

Variante n° 3 : maintenir l'extinction et assumer la responsabilité

Dans ce cas, une consultation préalable du service des ponts et chaussées serait nécessaire, conformément au courrier du Canton. Cette variante n'engendra **aucun coût** de mise en œuvre.

Un rallumage des secteurs clés figurera dans les priorités du Conseil communal. Une mise en œuvre par étape sera proposée dans les meilleurs délais.

6. Conclusion

Au vu des éléments qui précèdent, le Conseil communal vous propose d'accepter la variante 3, à savoir de maintenir l'extinction et d'en assumer la responsabilité. Même si, avec cette variante, nous ne respectons pas les normes en vigueur, il s'agit d'une décision politique. Dans la mesure où il n'est techniquement pas encore possible d'éclairer uniquement les passages pour piétons, le Conseil communal vous invite, en cas d'avis contraire, à préconiser l'allumage total de la commune. En effet, une solution en demi-teinte sera complexe à expliquer à notre population. Une partie se verra rallumée (même hors des zones limitées à 50 km/h) et d'autres non.

Dans tous les cas, le dicastère des infrastructures vous proposera, en décembre de cette année, un plan lumière visant à définir les priorités et la stratégie de renouvellement de l'éclairage grâce à un crédit-cadre. Cette stratégie permettra à futur de pouvoir mettre en œuvre un éclairage intelligent sur lequel les services de l'administration auront totalement la maîtrise.

Une mise en œuvre d'appareil sur détection est possible mais le coût est conséquent et afin de permettre des investissements ciblés et cohérents, il est préférable d'attendre la planification mentionnée ci-dessus avant que l'exécutif sollicite votre autorité pour une demande de crédit-cadre.

Le rapport a été présenté à la commission technique qui a rendu un préavis mitigé, trois commissaires en faveur de l'extinction, trois commissaires en faveur du rallumage total et un commissaire pour la solution mixte. La commission financière a préavisé favorablement l'extinction par quatre voix pour et deux contre. La commission du développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie a préavisé à six voix pour l'extinction et une voix pour la solution mixte.

Le Conseil communal vous demande donc un **vote de principe** afin d'entériner la pratique communale d'extinction de l'éclairage public. Dans les limites des discussions avec le Canton de Neuchâtel, votre décision entérinera ou non la responsabilité de la commune en cas d'accident sur un passage piéton durant la nuit.

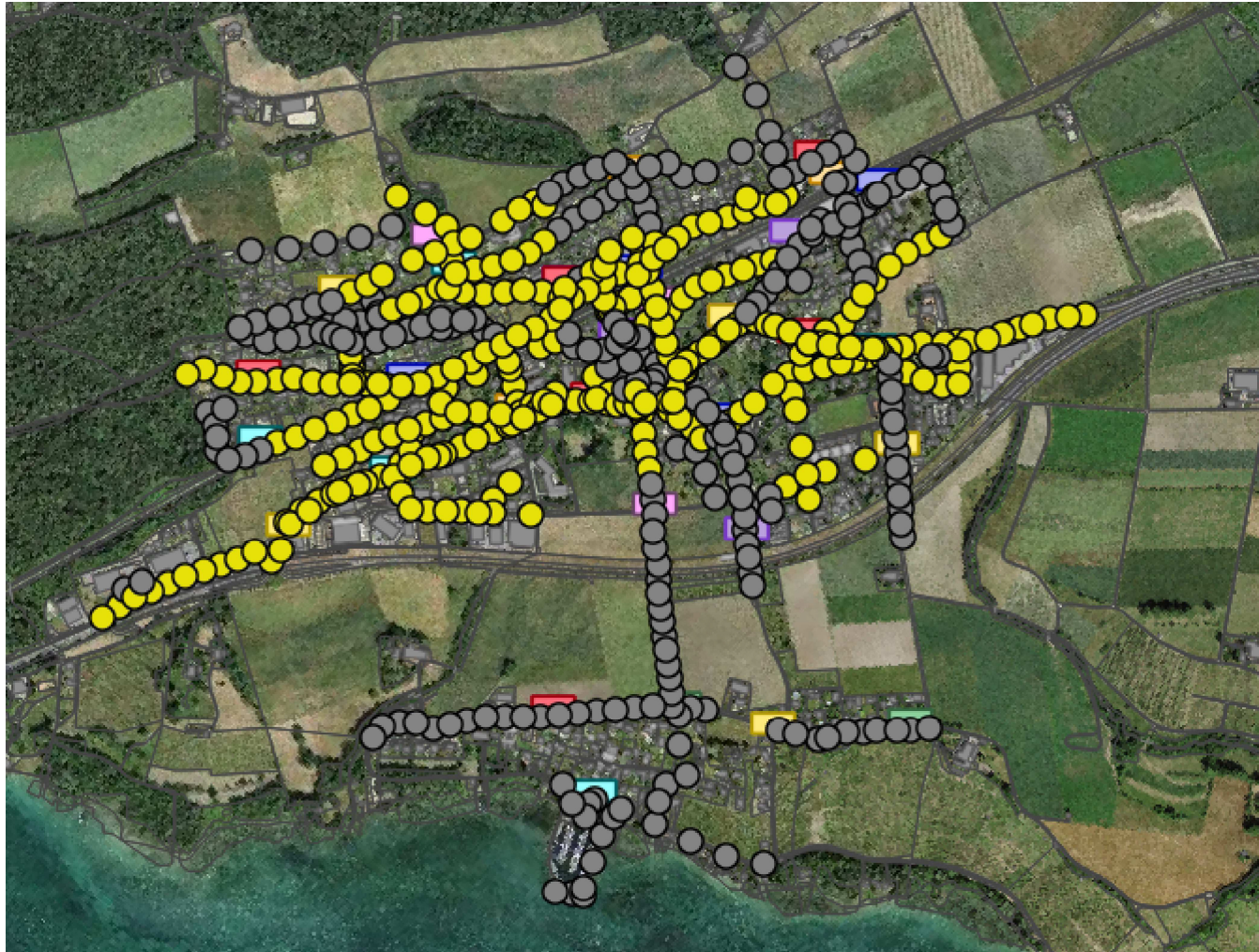
En vous remerciant de l'attention que vous porterez au présent rapport et en restant à votre disposition pour toute question, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 1^{er} avril 2026

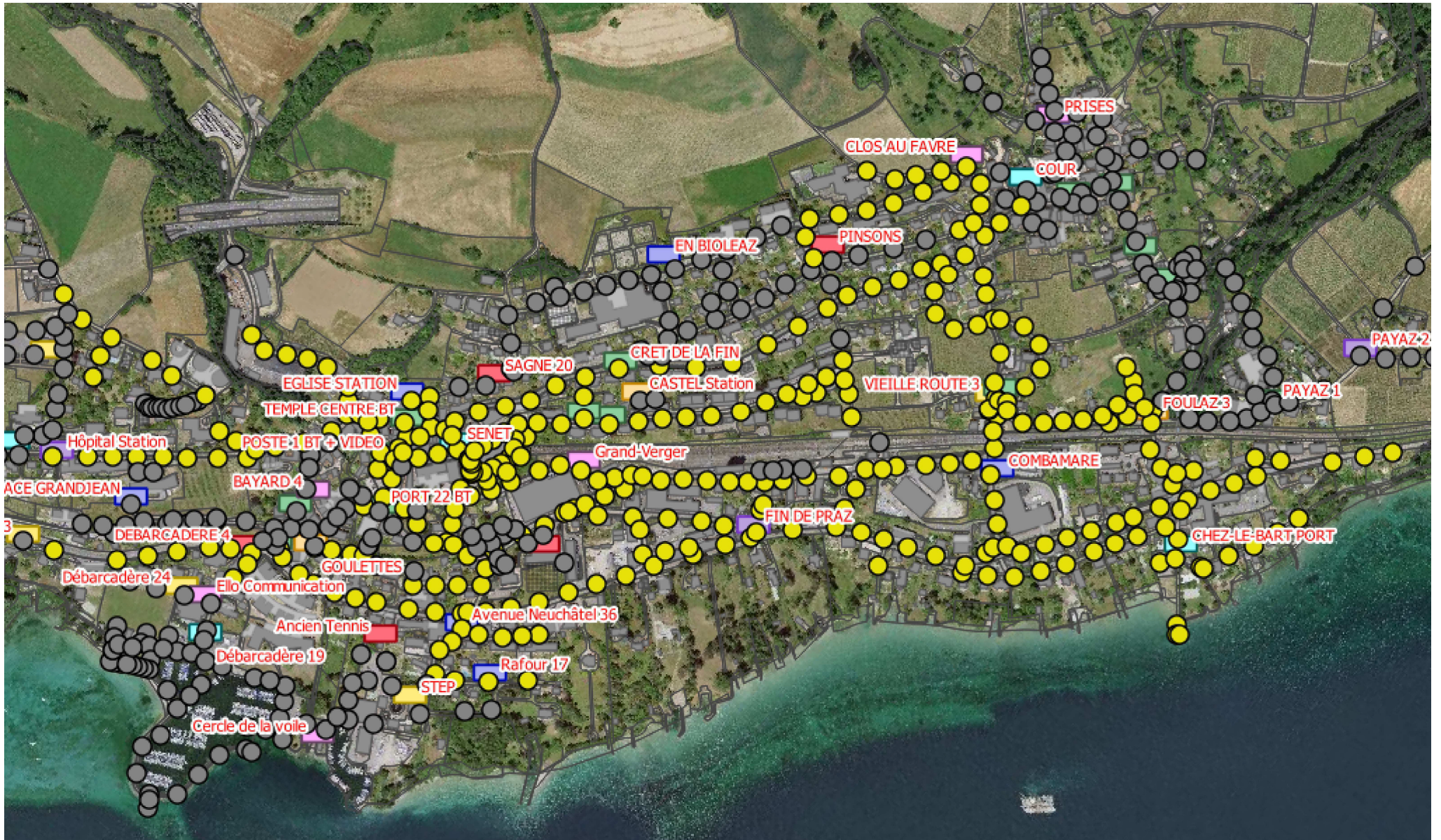
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Hassan Assumani Le chef du dicastère, Maxime Rognon

Annexes : plan d'extinction
note technique – éclairage des passages piétons

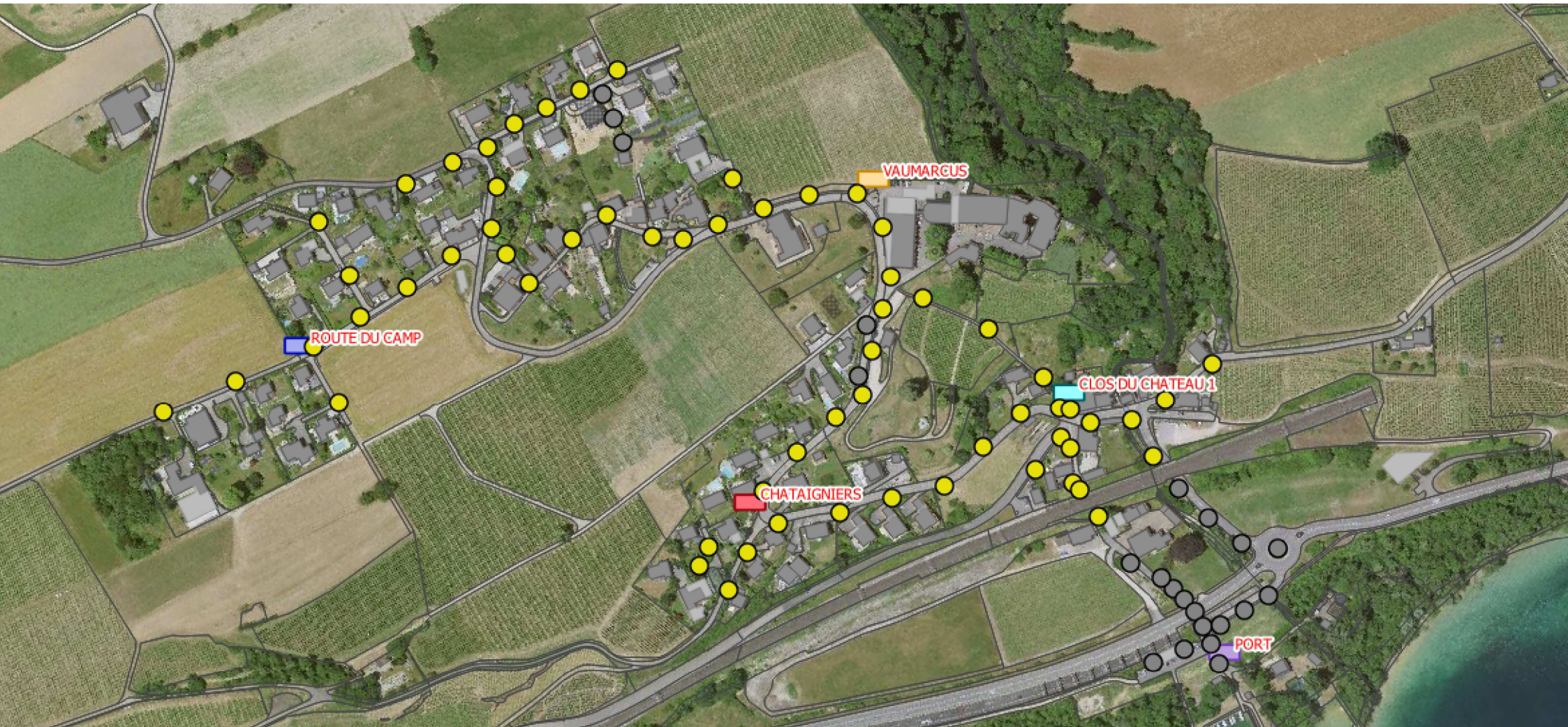
Bevaix



Saint-Aubin - Gorgier



Vaumarcus





Note technique – éclairage des passages pour piétons

La commune de La Grande Béroche doit garantir l'éclairage des passages pour piétons présents sur son territoire afin d'assurer la sécurité des usager·ère·s.

Actuellement, l'éclairage public communal est programmé de manière à s'éteindre complètement entre 0h et 5h du matin.

Si la commune souhaite maintenir l'éclairage uniquement sur les passages pour piétons durant cette période nocturne, il sera nécessaire d'entreprendre des modifications sur les luminaires situés dans les mêmes groupes d'alimentation que ces passages pour piétons.

En effet, plusieurs mâts d'éclairage sont actuellement raccordés sur les mêmes lignes d'alimentation et ne peuvent pas être commandés individuellement.

La présente note a pour objectif de présenter un inventaire de la situation actuelle et de proposer une estimation des coûts liés à une variante permettant d'éclairer uniquement les passages pour piétons durant la période d'extinction nocturne.

1. Inventaire

La commune compte actuellement 119 passages pour piétons.

Le nombre total de points lumineux sur la commune est de 1'554.

Si l'objectif est d'allumer uniquement les secteurs situés hors zones 20 km/h et 30 km/h, cela concerne environ 674 points lumineux.

2. Estimation des coûts

L'entreprise Eli10 nous a transmis une estimation pour l'adaptation d'un mât comprenant l'installation de la source lumineuse, le remplacement du câble interne du luminaire et les contrôles nécessaires.

Le coût estimatif est d'environ CHF 1'500.- par mât.

Afin de pouvoir éclairer les 119 passages pour piétons, il serait nécessaire de rallumer différents secteurs et d'éteindre chaque mât individuellement par la télégestion. Cela implique le remplacement des têtes de luminaires sur environ 674 mâts.

Le coût estimatif est donc le suivant :

674 mâts multipliés par CHF 1'500.-

Total estimatif environ CHF 1'011'000.-.

3. Problématiques identifiées

La commune dispose actuellement d'un nombre très élevé de passages pour piétons.

Les zones 40 km/h de Vaumarcus et de Bevaix posent notamment problème. Si ces zones étaient abaissées à 30 km/h, les passages pour piétons pourraient être supprimés conformément aux recommandations en vigueur.

Plusieurs secteurs de la commune devraient également passer en zone 30 km/h dans les prochaines années. C'est notamment le cas du secteur de Gorgier avec les quartiers Cerisiers – Échelle ainsi que du centre de Saint-Aubin-Sauges.

Dans ces zones, les passages pour piétons seront supprimés, ce qui réduira le nombre d'ouvrages à éclairer.

4. Conclusion

Avant d'engager des investissements importants pour l'éclairage des passages pour piétons, il serait pertinent d'analyser l'évolution des limitations de vitesse et la suppression prévue de plusieurs passages pour piétons dans les futures zones 30 km/h. Cette réflexion permettrait d'optimiser les investissements et de limiter les adaptations nécessaires sur le réseau d'éclairage public.

Le service technique

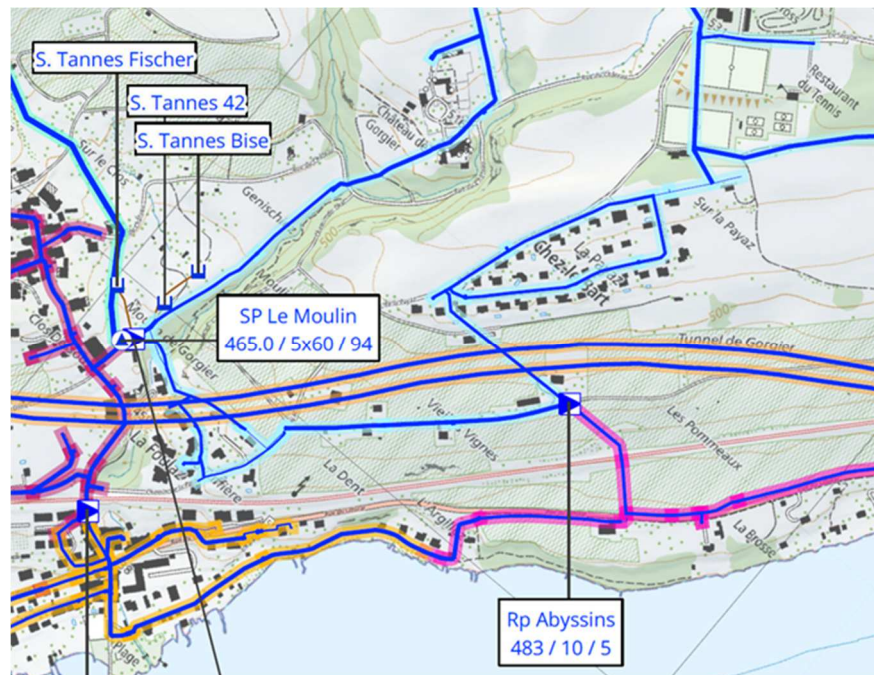


Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 580'000.- et une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 80'000.- pour le renouvellement de la conduite d'eau potable aux chemins de la Payaz et des Abyssins

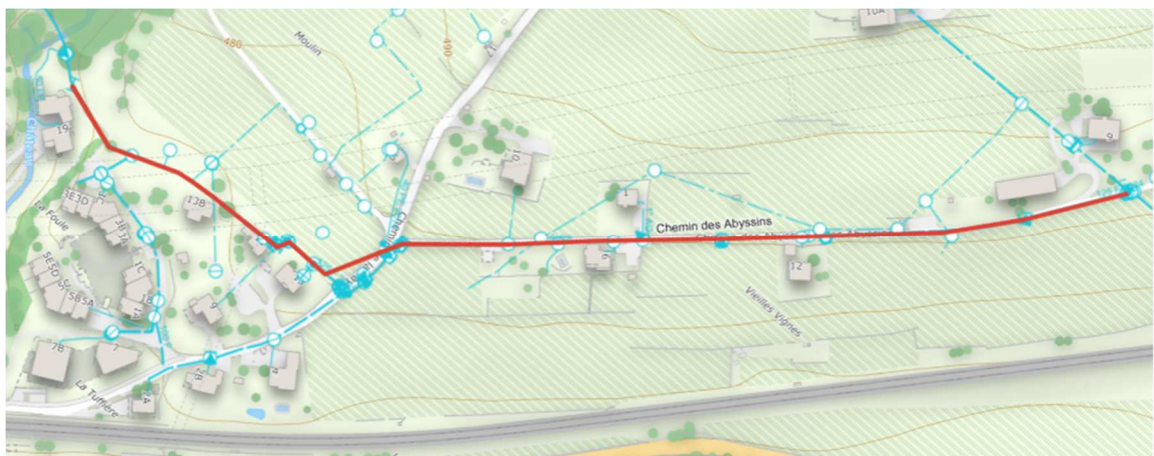
Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Contexte

Sur le réseau d'eau potable du village de Gorgier, il subsiste actuellement un tronçon d'ancienne conduite situé sur le secteur Payaz – Abyssins, intégré au réseau alimenté par le réservoir du Château.



Cette conduite, représentée en rouge sur le plan ci-dessous, a été posée aux alentours de 1930. Elle est réalisée en Eternit, un matériau à base de fibrociment couramment utilisé pour les conduites d'eau au début du XX^e siècle.



Ce tronçon constitue l'une des deux conduites assurant l'alimentation du réservoir du Château. Plusieurs départs alimentant les réseaux de vignes sont également raccordés à cette conduite.

2. Problématiques

Le service technique a rencontré plusieurs problèmes sur ce tronçon en raison de la vétusté de la conduite.

En mars 2023, une fuite est apparue au niveau du n° 9 du chemin des Abyssins. En novembre 2023, une nouvelle fuite s'est produite quelques mètres plus loin, sur le même chemin.

Les réparations sur des vieilles conduites sont complexes. Par ailleurs, les conduites en Eternit nécessitent l'utilisation de raccords spéciaux, le service technique a décidé de remplacer un tronçon d'environ 50 mètres correspondant au secteur où les deux premières fuites se sont produites.

Ci-dessous, le tronçon renouvelé :



Ce remplacement a été financé par le compte d'investissement « Renouvellement réseau eau potable selon chantiers tiers » durant l'année 2024.

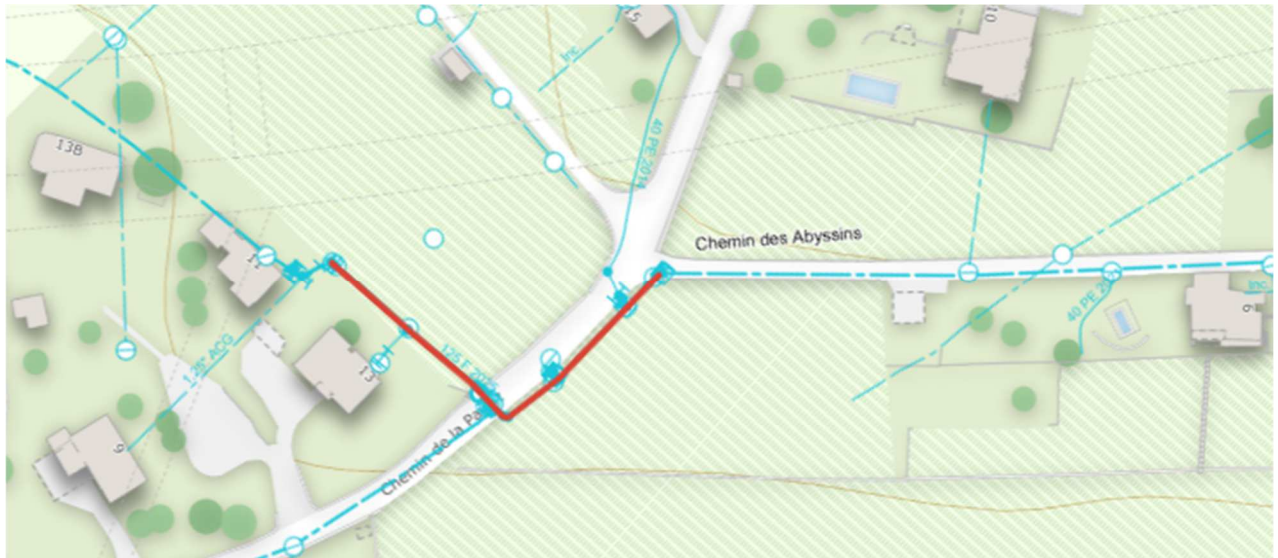
En mars 2025, une fuite est apparue au début du chemin des Abyssins. L'intervention a nécessité le renouvellement d'environ un mètre de conduite, l'Eternit étant fissuré sur plusieurs centimètres.

En juillet 2025, une fuite importante est survenue au carrefour du chemin de la Payaz et du chemin des Abyssins. La fuite se situait dans un coude et sous un mur en pierre.

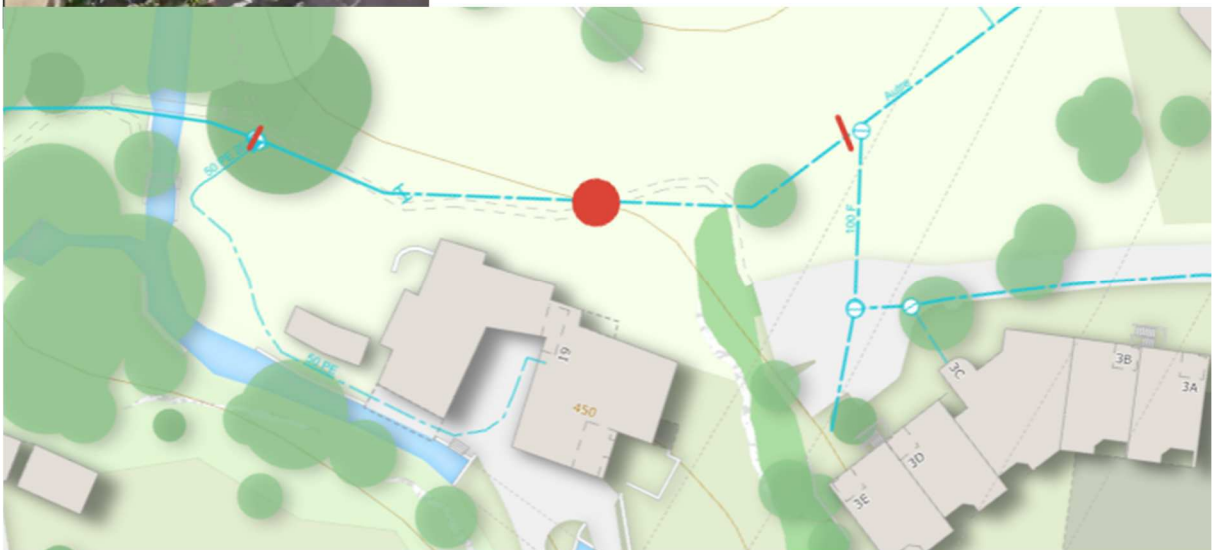


Compte tenu de la configuration des lieux et de la difficulté d'intervention, le service technique a décidé de renouveler la conduite dans le carrefour et d'en modifier le tracé.

Le tronçon renouvelé en 2025 est représenté ci-dessous :



Fin février 2026, la conduite s'est rompue au-dessus du Moulin de la Foule. Afin de remédier rapidement à la problématique et de garantir l'alimentation en eau, le tronçon a été déconnecté comme indiqué sur le plan ci-dessous :



4. Travaux

Les travaux sont planifiés en trois étapes afin d'alimenter provisoirement les habitant·e·s pendant le chantier.

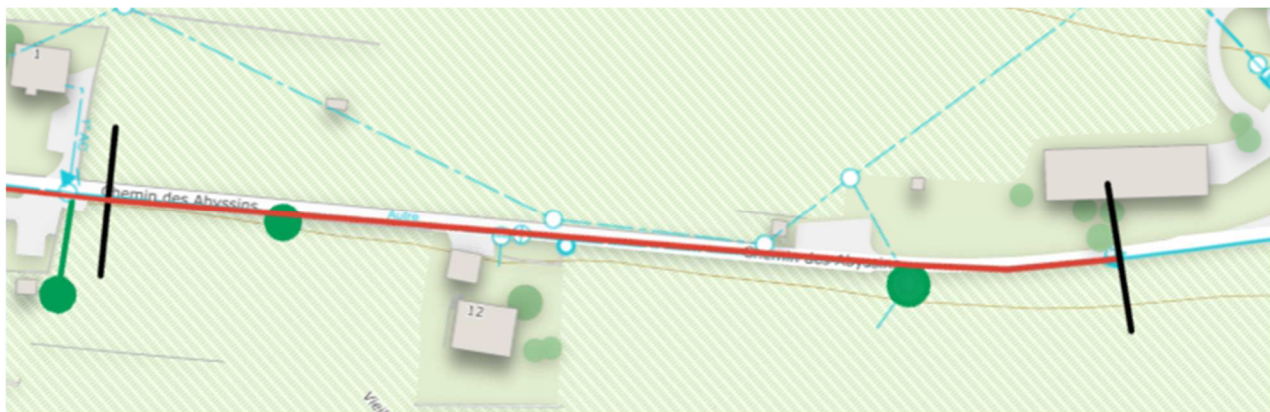
Première étape

La première étape consiste à renouveler 120 mètres de conduite sur le chemin des Abyssins, depuis le carrefour avec le chemin de la Payaz. Le tracé de la nouvelle conduite reste identique à celui de l'ancienne. Sur ce tronçon, une chambre du réseau des vignes sera renouvelée et trois raccordements privés seront réalisés. Une borne hydrante supplémentaire sera également installée, conformément aux recommandations du PGA.



Deuxième étape

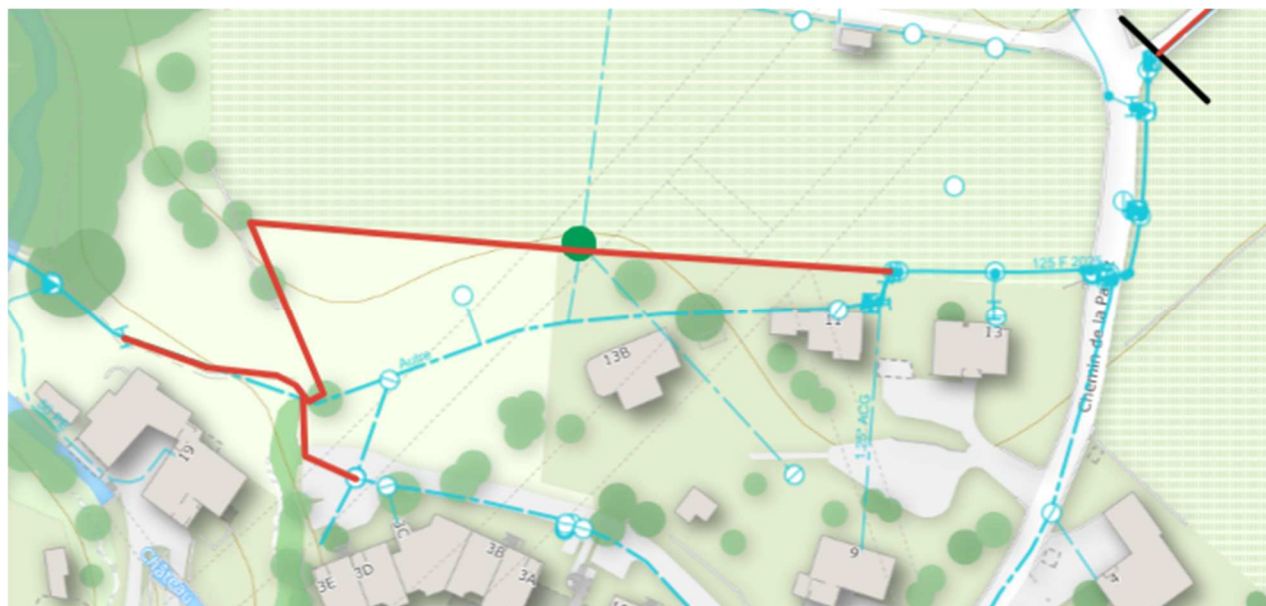
La deuxième étape consiste à poursuivre le renouvellement de la conduite sur le chemin des Abyssins jusqu'au tronçon déjà renouvelé en 2024. Sur ce tronçon, deux chambres du réseau des vignes seront renouvelées, ainsi qu'une borne hydrante.



Troisième étape

La troisième étape consiste à réaliser la conduite entre le Moulin de la Foule et le tronçon renouvelé en 2025. Sur ce tronçon, deux introductions privées seront réalisées, ainsi que la liaison avec le quartier de la Payaz. Le tracé de la conduite est modifié à la suite d'une discussion avec le propriétaire de la parcelle n° 6892. Les travaux permettront également de renouveler le départ d'adduction des vignes existant.

À la suite de la fuite du mois de février, il est également prévu de refaire le chemin piéton qui a été détruit. Nous allons également profiter d'optimiser le réseau d'adduction dans cette zone. Les travaux seront complexes à réaliser car les entreprises devront évoluer dans un endroit escarpé et difficile d'accès. Cette étape sera subdivisée en deux étapes pour faciliter le phasage de chantier.



5. Coûts

Étape	Génie civil	Appareillage eau potable	Total par étape
Étape 1	CHF 72'000.-	CHF 79'000.-	CHF 151'000.-
Étape 2	CHF 93'000.-	CHF 80'000.-	CHF 173'000.-
Étape 3a	CHF 63'000.-	CHF 86'000.-	CHF 149'000.-
Étape 3b	CHF 46'000.-	CHF 52'000.-	CHF 98'000.-
Total (TTC)	CHF 274'000.-	CHF 297'000.-	CHF 571'000.-

Les divers et imprévus sont intégrés dans les montants ci-dessus. Par ailleurs, comme il s'agit d'un investissement lié à un domaine autofinancé, nous pouvons récupérer la TVA d'un montant d'environ CHF 50'000.-. Il n'y a pas de subvention pour ces travaux.

La commission financière a préavisé cette demande favorablement à l'unanimité des membres présents.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez au présent rapport et en vous priant de bien vouloir accepter cette demande de crédit, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 1^{er} avril 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
 Le président, Hassan Assumani
 Le chef du dicastère, Maxime Rognon

